



2026



**Universités
des maires**
et présidents
d'intercommunalité
de France

LES 10 ET 11 JUIN 2026

Identifier vos interlocuteurs au sein des services de l'Etat

Les universités des maires et des présidents d'intercommunalité

Mercredi 10 juin 2026

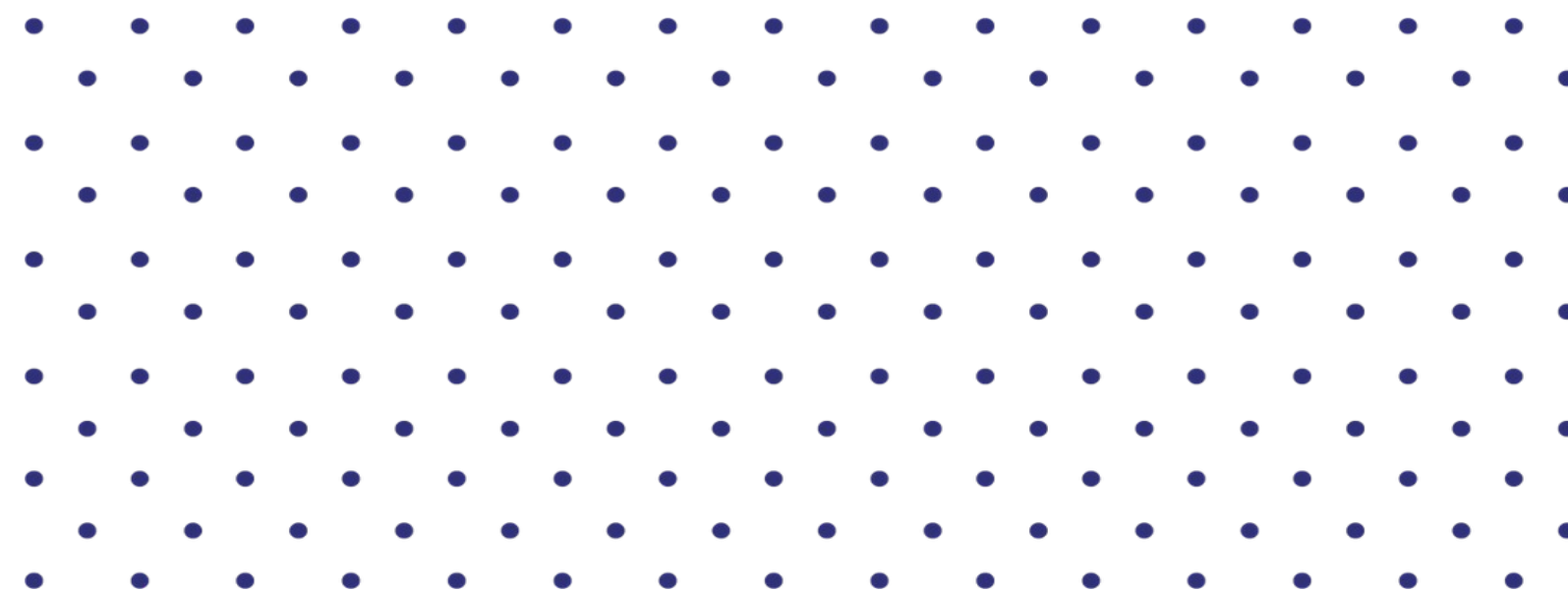


**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Session d'ouverture

Monsieur Joseph ZIMET
Préfet de Loir-et-Cher



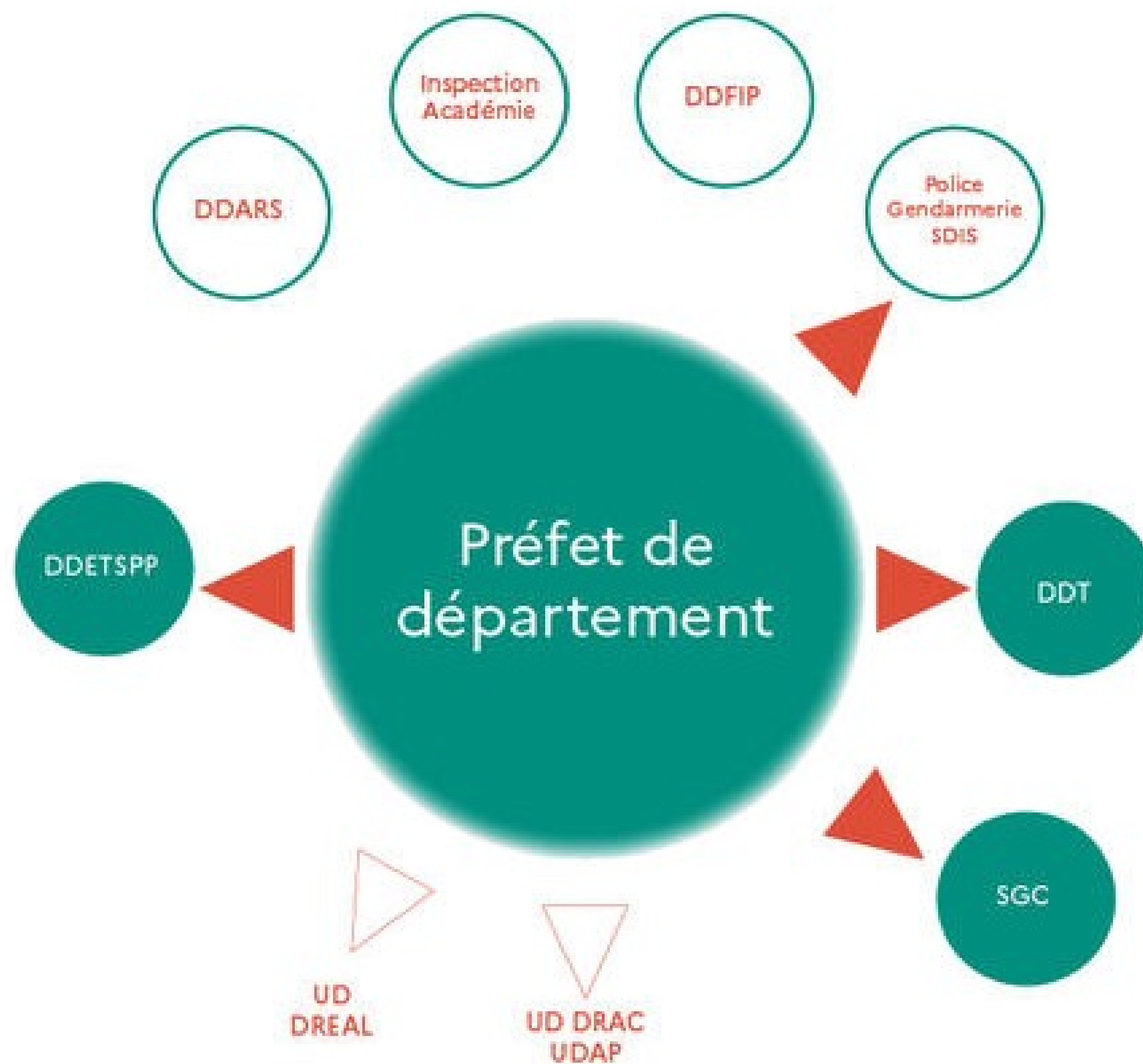


**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Monsieur Faustin GADEN
Secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher

L'État territorial aujourd'hui





**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Effectifs des agents de l'État en Loir-et-Cher

EFFECTIF DES AGENTS

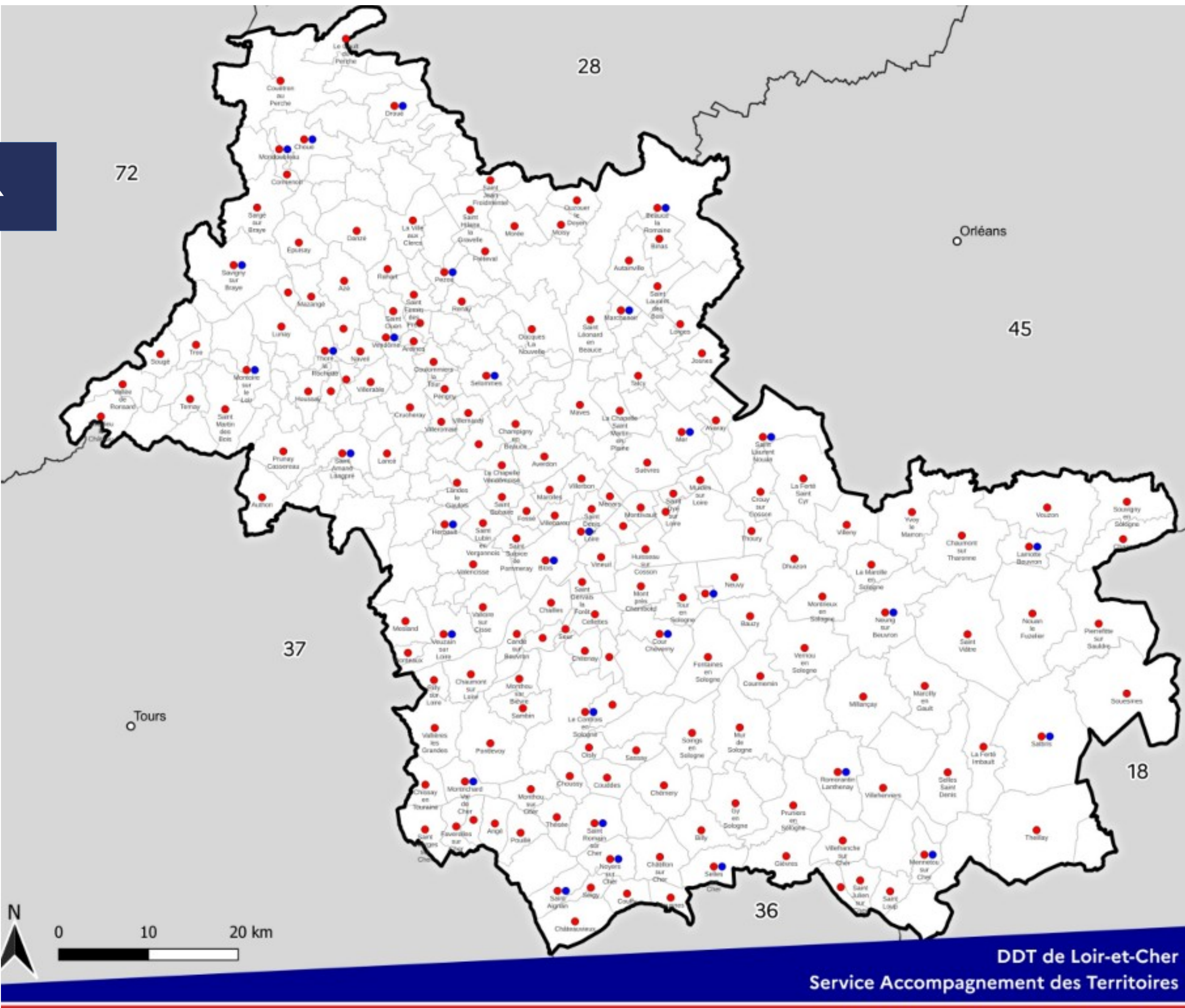
DE L'ÉTAT EN LOIR-ET-CHER

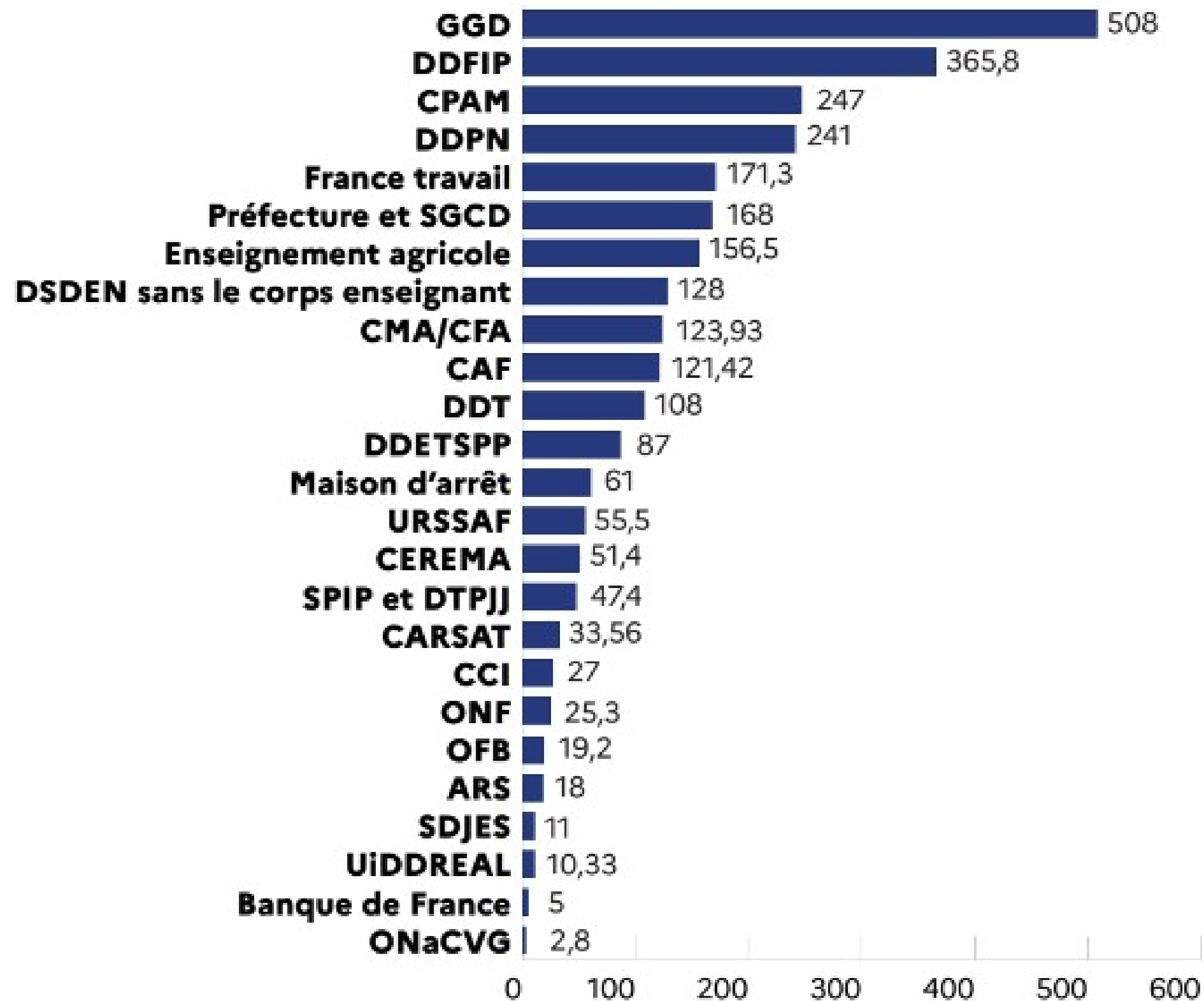
TOTAL
> 7 397,44
ETP cumulés

Administration

Légende

- Commune avec au moins un établissement scolaire
- Commune avec au moins un agent hors éducation nationale
- Limites des communes



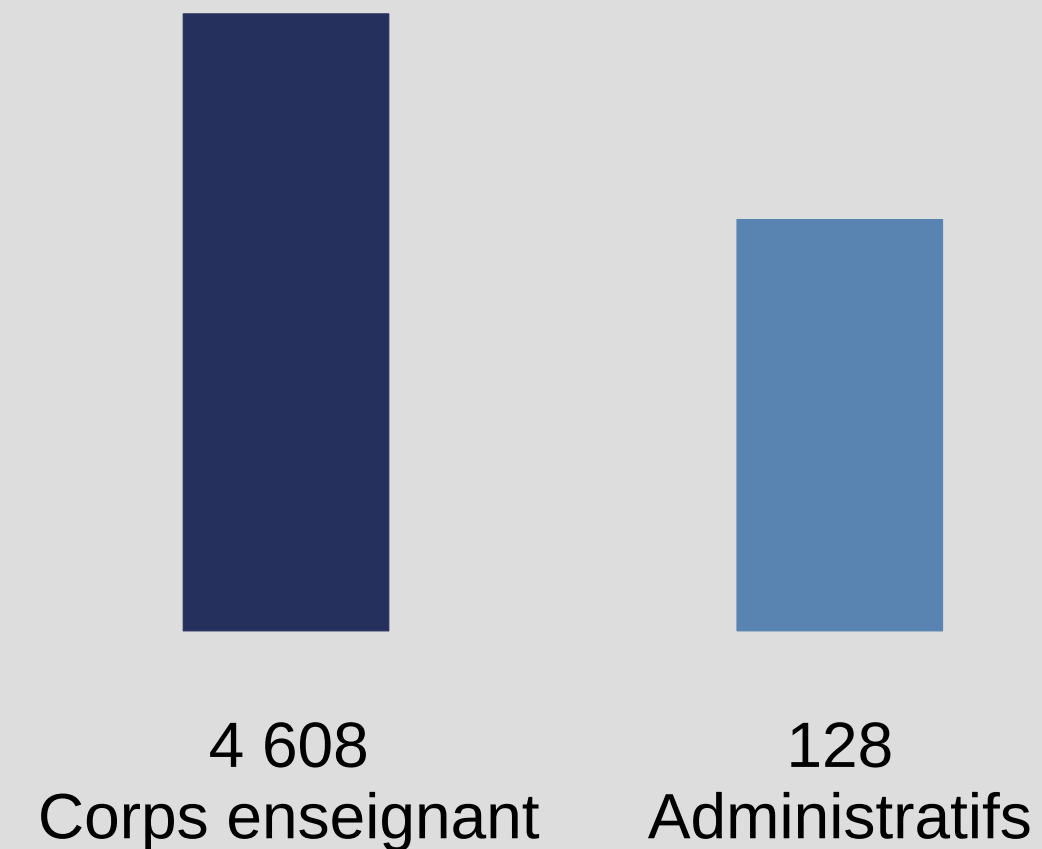


TOTAL : 2 789,44 ETP cumulés

Total avec le corps enseignant : 7 397,44 ETP cumulés

DSDEN

4 736 ETP
dont



Membres du corps préfectoral et organigramme de la préfecture



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Membres du corps préfectoral



Joseph ZIMET
Préfet de Loir-et-Cher



Faustin GADEN
Secrétaire général
de la préfecture,
sous-préfet de Blois



Vincent LE DUFF
Sous-préfet de
Vendôme



Naima BEN AHMED
Directrice de
cabinet du préfet



Laurent VIGNAUD
Sous-préfet de
Romorantin

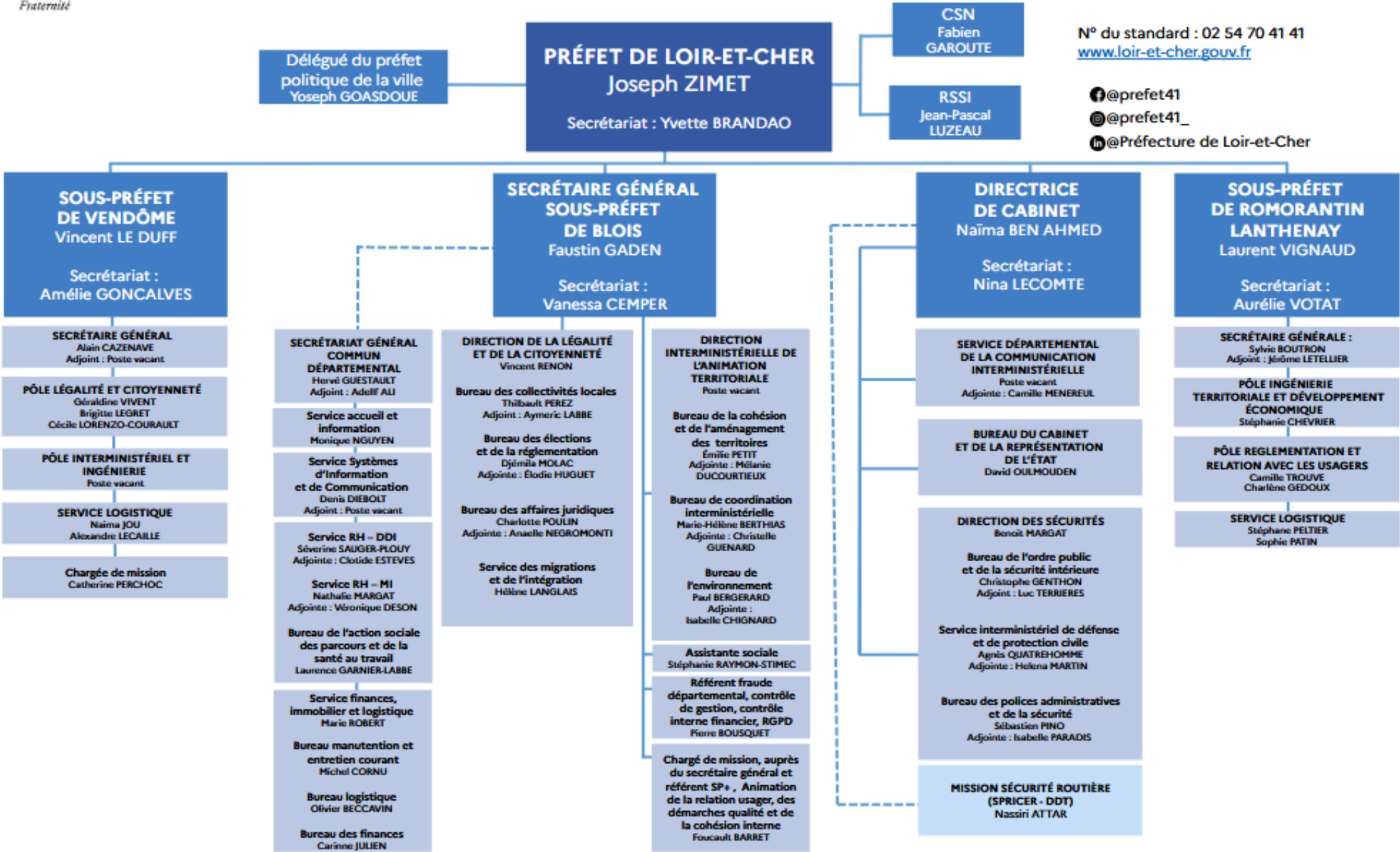


**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORGANIGRAMME DE LA PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Mis à jour le 25/02/2026



PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER
1 Place de la République
BP 80101 -

41001 BLOIS CEDEX

N° du standard : 02 54 70 41 41
www.loir-et-cher.gouv.fr

[@prefet41](https://www.facebook.com/prefet41)
[@prefet41_](https://www.instagram.com/prefet41)
[@Préfecture de Loir-et-Cher](https://www.linkedin.com/company/prefecture-de-loir-et-cher)

Des outils à destinations des élus :

- L'annuaire des services de l'État
- Les webinaires mensuels

ANNUAIRE DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOIR-ET-CHER



Edition 2026

Un annuaire des services de l'État élaboré pour votre début de mandat

Vous pouvez retrouver l'annuaire en ligne sur le site de la préfecture :

- rubrique publication ;
- onglet ressources élus ;
- encart documents utiles.

Ou via le lien suivant :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Ressources-elus/Documents-utiles>

Des webinaires mensuels pour partager des actualités ciblées

La préfecture de Loir-et-Cher et l'association des maires de Loir-et-Cher ont mis en place une **visioconférence mensuelle** pour partager des actualités de manière synthétique. Ces visioconférences sont enregistrées et peuvent être, a posteriori, revisionnées.

Le format : 45 min max d'échanges, pour présenter 2 ou 3 sujets de 15 min chacun.

Tous les 1er mardis de chaque mois, 8h45 - 9h30

Exemples de sujets :

- Réglementation relative aux établissements recevant du public
- Catégories de population
- Gestion des affaires courantes de la commune
- Police du conseil municipal
- Présentation des mesures fonds vert
- Point sur les grands rassemblements
- ...

Vous pouvez retrouver les webinaires et présentations en ligne sur le site de la préfecture :

- rubrique publication ;
 - onglet ressources élus ;
 - encart webinaires des maires → 2026.

Ou via le lien suivant :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Ressources-elus/Webinaires-des-maires/2026>



X



Les services présents ce jour :

Préfecture

Sous-préfecture de
Vendôme

Sous-préfecture
de Romorantin

Bureau des collectivités locales

Direction départementale des territoires

Direction départementale des finances publiques

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de Loir-et-Cher

Agence régionale de santé - délégation 41

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations



Les arrondissements du département

Les sous-préfets d'arrondissement, portes d'entrée de l'État territorial

Sous-préfecture de Vendôme

Sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay

Elus/usagers

Missions

Réglementation et relations avec les usagers

- Secrétariat du sous-préfet
- Accueil téléphonique et physique du public, services au public
- Interface institutionnelle
- Gestion administrative et réglementaire
- Événements et manifestations
- Sécurité et prévention
- Suivi des élections

Ingénierie territoriale et développement économique

- Suivi des entreprises de l'arrondissement
- Suivi des subventions d'investissement et dispositifs contractuels (CRTE, ACV, PVD)
- Aménagement du territoire
- Politique de la ville et cohésion sociale

Cas concrets

- Accompagnement du public dans les démarches administratives
- Gestion des manifestations sportives, préparation des grands événements
- Suivi des commissions d'arrondissement de sécurité des ERP
- Coordination avec les forces de l'ordre et le SDIS pour la prévention et la gestion des crises
- Suivi des associations syndicales libres, greffe des associations
- Suivi des débits de boissons et revendeurs d'objets mobiliers
- Prévention des expulsions locatives
- Suivi des affaires funéraires
- Suivi des commissions de contrôle des listes électorales
- Mise en œuvre des politiques nationales et départementales (urbanisme, environnement, sécurité, emploi, cohésion sociale, etc.)
- Participation à la planification et au développement local (ScoT, PLU, zones d'activité, etc.)

Sous-préfecture de Vendôme

Sous-préfet

Référent New deal et aménagement
numérique territorial

Référent éducation nationale
(enseignement du 1^{er} degré)

sp-vendome@loir-et-cher.gouv.fr

02 54 73 57 01

Secrétaire général

Réglementation
et relations avec
les usagers

pref-plc-vendome@loir-et-cher.gouv.fr

pref-p2i-vendome@loir-et-cher.gouv.fr

Ingénierie
territoriale et
développement
économique

Sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay

Sous-préfet

Référent schéma départemental
d'accueil des Gens du voyage

Référent handicap et inclusion

sp-romorantin-secretariat@loir-et-cher.gouv.fr

02 54 95 22 39

Secrétaire général
Secrétaire général adjoint

Réglementation
et relations
avec les usagers

sp-romorantin-reglementation@loir-et-cher.gouv.fr

sp-romorantin@loir-et-cher.gouv.fr

Ingénierie
territoriale et
développement
économique

Le bureau des collectivités locales (BCL)

Collectivités

Réglementation

Finances



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le contrôle de légalité et budgétaire



La fonction conseil



Les finances locales



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le contrôle de légalité et budgétaire



La fonction conseil



Les finances locales



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le contrôle de légalité et budgétaire

Champ d'intervention :

Tous les actes transmissibles au titre de l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales, notamment dans les domaines suivants :

- finances locales (budgets, décisions non budgétaires à effets budgétaires, fiscalité) ;
- urbanisme et planification ;
- commande publique ;
- fonction publique territoriale ;
- intercommunalité ;
- affaires générales et scolaires ;
- institutions locales ;
- polices administratives
- ...

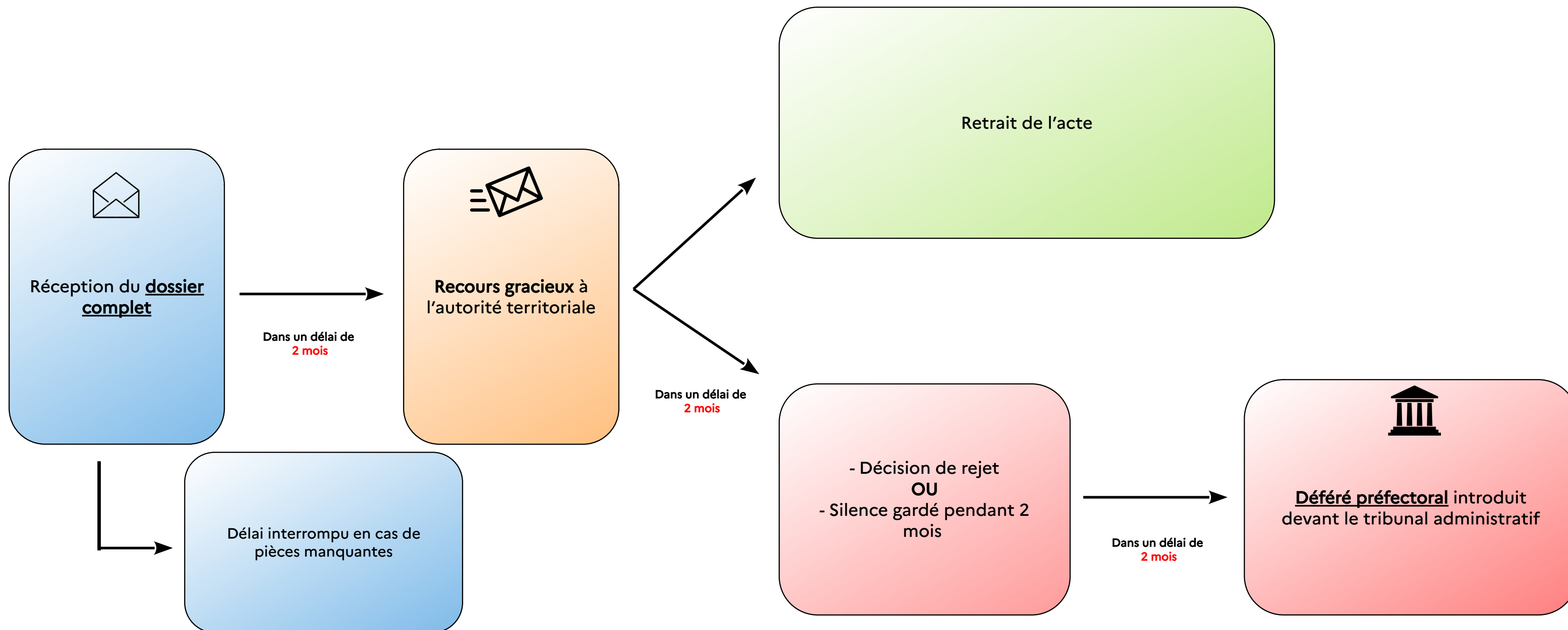


**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le contrôle de légalité et budgétaire





**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le contrôle de légalité et budgétaire

Exemple :

- le conseil municipal d'une commune A délibère pour modifier son régime indemnitaire (RIFSEEP), afin de réserver son attribution aux titulaires de la fonction publique et aux contractuels sur emploi permanent ;
- l'acte est transmis dans les meilleurs délais au contrôle de légalité afin de lui conférer une portée juridique ;
- Dans le cadre du contrôle, la commune est contactée par le bureau des collectivités locales afin de l'informer de l'irrégularité suivante : exclusion injustifiée des contractuels sur emploi non permanent en méconnaissance du principe d'égalité ;
- Un recours gracieux motivé est adressé au maire afin de l'inviter à réunir de nouveau son conseil municipal, afin qu'il procède au retrait de la délibération litigieuse ;
- L'acte emporte des effets juridiques à compter de sa réception au contrôle de légalité et jusqu'à son retrait, son annulation ou son abrogation.



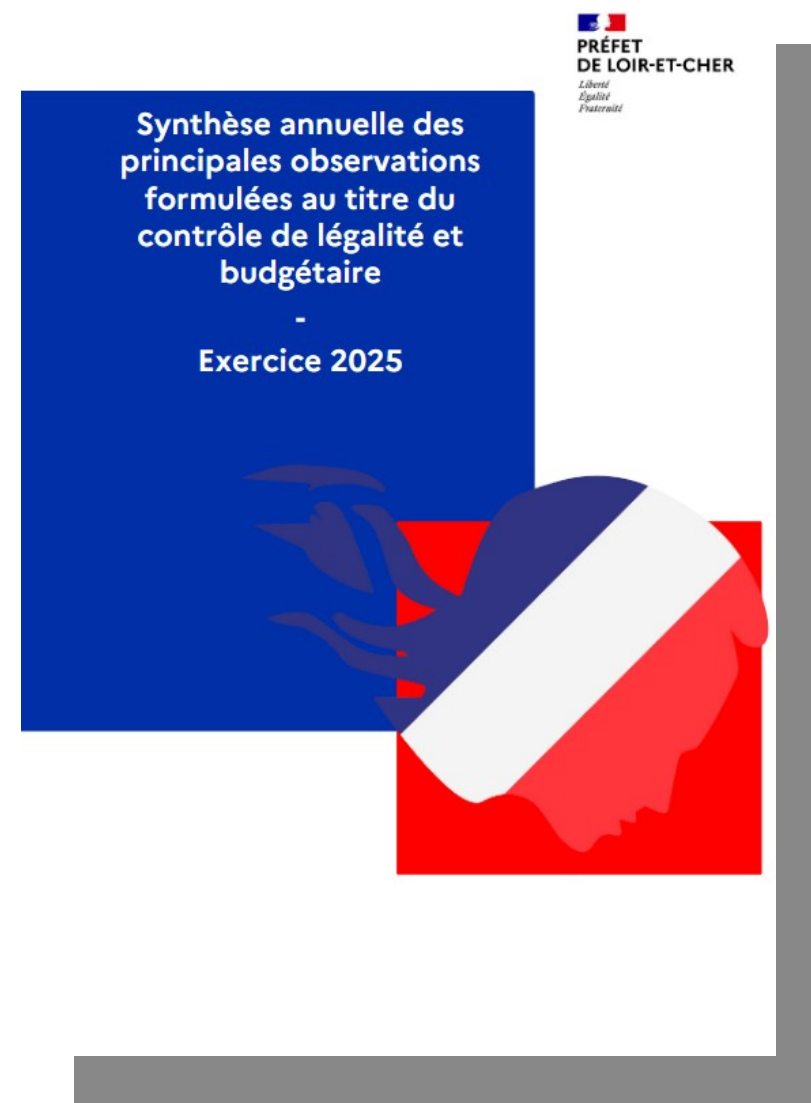
**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le contrôle de légalité et budgétaire

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du préfet de Loir-et-Cher, rubrique actions de l'État/relations avec les collectivités/circulaires, afin de consulter notre circulaire relative aux principales observations formulées au titre du contrôle de légalité et budgétaire 2025 :





PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le contrôle de légalité et budgétaire



La fonction conseil



les dotations de fonctionnement



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La fonction conseil

Développement de la fonction conseil dans le cadre de notre démarche qualité à travers deux prestations de service :

- **La délivrance de conseils aux élus locaux et à leurs équipes ;**
- **La production de supports pédagogiques.**



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La fonction conseil

- **La délivrance de conseils aux élus locaux et à leurs équipes ;**

Vous pouvez saisir le bureau des collectivités locales de vos questions juridiques par courrier (1, place de la République – 41000 Blois), par courriel (boîtes fonctionnelles dédiées en fin de présentation) ou par téléphone, voir solliciter un rendez-vous pour présenter vos projets les plus sensibles ou complexes.

Taux de satisfaction :

- 96 % s'agissant des conseils apportés ;
- 89 % s'agissant des délais de réponse par courriel ;
- 88 % s'agissant des délais de réponse par courriel ;
- 93 % s'agissant des délais de réponse par téléphone.



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La fonction conseil

- **La délivrance de conseils aux élus locaux et à leurs équipes ;**

Exemple :

Question posée par une commune B

Mon conseil municipal est composé d'une liste majoritaire de 19 élus et d'une liste minoritaire de 4 élus. Une élue de cette liste minoritaire désire démissionner. La personne ayant vocation à la remplacer est-elle bien la suivante de liste du même sexe de la liste minoritaire ?

Réponse du bureau des collectivités locales

En cas de démission d'un conseiller municipal, c'est le suivant de liste qui le remplace (articles L 258 et L 270 du code électoral). La parité ne s'impose pas.

En effet, l'article L 270 du code électoral dispose que "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. [...]."



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La fonction conseil

- **La production de supports pédagogiques.**

A retrouver sur le site du préfet de Loir-et-Cher, rubrique « actions de l'État », puis « relations avec les collectivités locales » :

- des enregistrements de webinaires thématiques (fonction publique, urbanisme, commande publique, finances locales) ;
- des guides (frais de fonctionnement des écoles, commande publique, budget) ;
- des fiches pédagogiques ;
- nos circulaires, **notamment celles relatives aux observations formulées au titre du contrôle de légalité et budgétaire.**



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité



La fonction conseil

- La production de supports pédagogiques.

Exemple :

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la légalité et de la citoyenneté
Bureau des collectivités locales
Démocratie locale
Communes
L'essentiel

La délégation du maire aux adjoints et agents communaux. Actualisation 13/03/2026

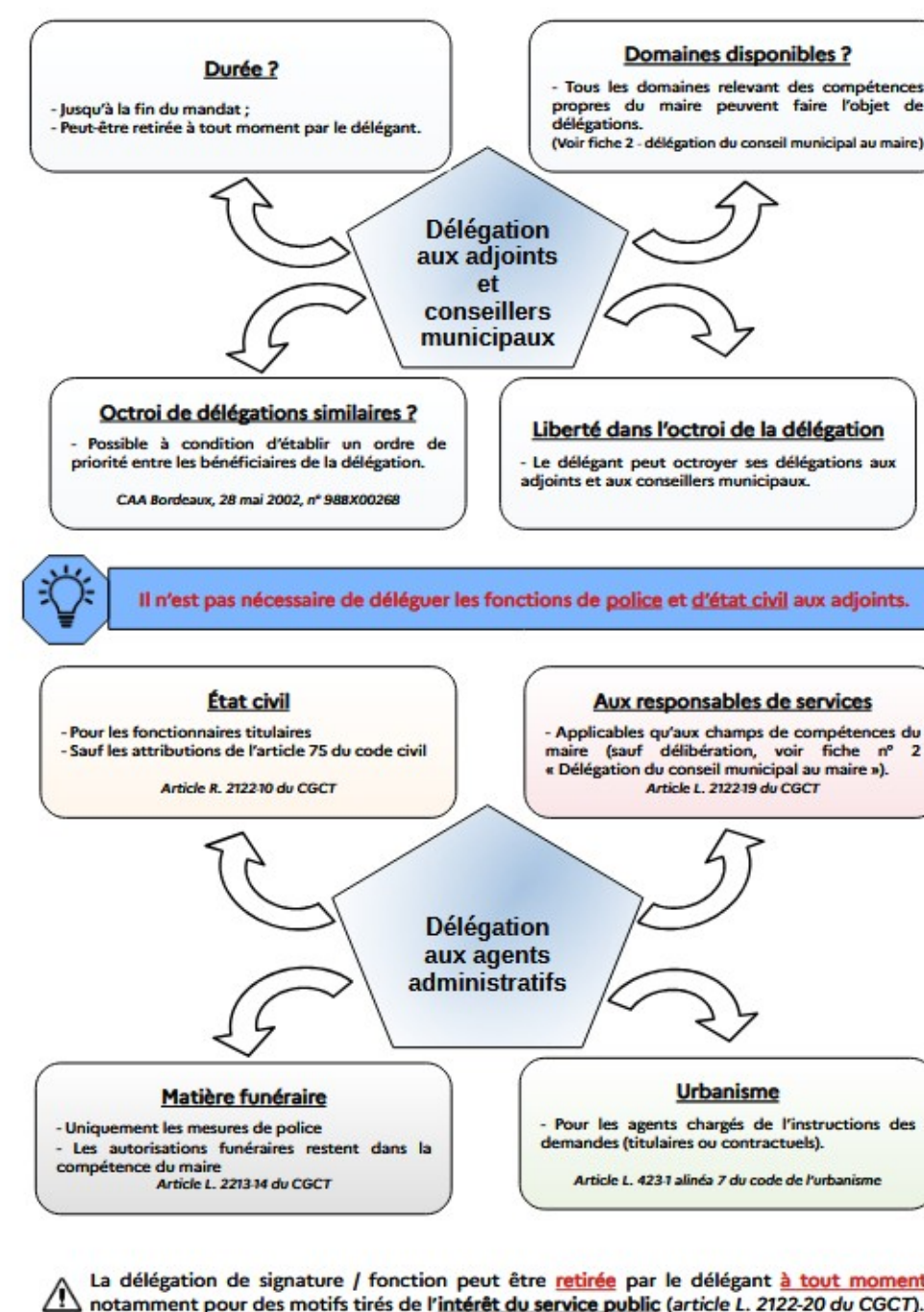
Les grands principes de la délégation
Applicables à toutes les délégations du maire

Forme Rédaction d'un acte réglementaire = arrêté . Articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT	Précision La délégation doit être écrite de façon explicite et précise . Conseil d'État, 21 juillet 2006, n° 279504
Champ de délégation Ne peut pas couvrir la totalité des fonctions attribuées au délégant (= le maire). Conseil d'État, 13 mai 1949, Couvrat	Contrôle de légalité Transmission obligatoire au préfet, au titre du contrôle de légalité. Article L. 2131-2 3° du CGCT
Publication - Communes de plus de 3 500 habitants : format électronique ; - Communes de moins de 3 500 habitants : affichage / publication / format électronique . Article L. 2122-18 du CGCT	Prohibition des effets rétroactifs La délégation ne peut pas produire d'effet avant son entrée en vigueur. Conseil d'État, 25 juin 1948, Société du journal l'Aurore

Il est souvent fait mention de « **délégations de fonction** »

Assimilation à des « **délégations de signature** »
Conseil d'État, 19/05/2000, Commune du Cendre, n° 208542

Les délégataires agissent au nom et pour le compte du délégant.





PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le contrôle de légalité et budgétaire



La fonction conseil



les finances locales



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les finances locales

- **Le bureau des collectivités locales est chargé :**
 - Du versement des dotations de fonctionnement ;
 - Du versement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les finances locales

- Quelques chiffres :
 - 6 273 778,77 € au titre de la mission relations avec les collectivités territoriales (hors dotations d'investissement) ;
 - 247 337 689,62 € au titre des prélèvements sur recettes de l'État (notamment DGF et FCTVA) ;
 - 2 077 420 € au titre de la contribution à l'équipement des collectivités territoriales (répartition du produits des amendes de police).



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts :

Chef de bureau : Thibault PEREZ (02 54 81 55 50)

Adjoint et référent ACTES : Aymeric LABBE (02 54 81 55 47)

Affaires générales, institutionnelles, scolaires et foncières, pouvoirs de police :

Madame Cécile JOUANNEAU

pref-institutionslocales@loir-et-cher.gouv.fr / 02 54 81 55 62

Intercommunalités : Madame Rachel PERSONNIC

pref-institutionslocales@loir-et-cher.gouv.fr / 02 54 81 55 48

Fonction publique territoriale : Madame Lucile GUIGNON BOURSIGNON

pref-fpt@loir-et-cher.gouv.fr / 02 54 81 55 67

Commande publique: Madame PETILLAUT (02 54 81 55 33)

ou Madame JASMIN (02 54 55 32) pref-collectivites-locales@loir-et-cher.gouv.fr

Finances locales : Mesdames Nathalie LAROYE (02 54 81 55 53), Marion PETILLAUT-ROYER (02 54 81 55 33),
Aude JASMIN (02 54 81 56 32) et Monsieur Florian BESNARD (02 54 81 55 51) / pref-finances-locales@loir-et-cher.gouv.fr

Urbanisme : Madame Cécile ZERROUG (02 54 81 55 58) et Messieurs Vincent AUBER (06 49 55 02 71) et Azeddine GHOUL (02 54 81 56 54) / pref-urbanisme@loir-et-cher.gouv.fr

Direction départementale des territoires (DDT)

Collectivités

Acteurs économiques

Particuliers,
associations

Direction départementale des territoires (DDT)

Veille au développement équilibré et durable des territoires

Collectivités

Acteurs économiques

Particuliers, associations

Missions

Déploiement des politiques publiques, appui au territoire, instruction de dossiers et contrôles sur :

- Eau, biodiversité, paysage, chasse, pêche
- Agriculture et forêt
- Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- Prévention des risques
- Habitat et logement
- Urbanisme et aménagement
- Revitalisation des centres-bourgs / centres-villes
- Accès à l'ingénierie et aux financements
- Accessibilité
- Énergies renouvelables
- Mobilité durable
- Éducation et sécurité routière
- Transports exceptionnels, sécurité des passages à niveau

Cas concrets

- Autorisations environnementales pour les projets
- Restriction des usages de l'eau dans le département en période de sécheresse
- Accompagnement sur les obligations légales de débroussaillage en Sologne
- Instruction des aides à la rénovation de l'habitat pour les ménages modestes
- Instruction des permis de construire photovoltaïques au sol

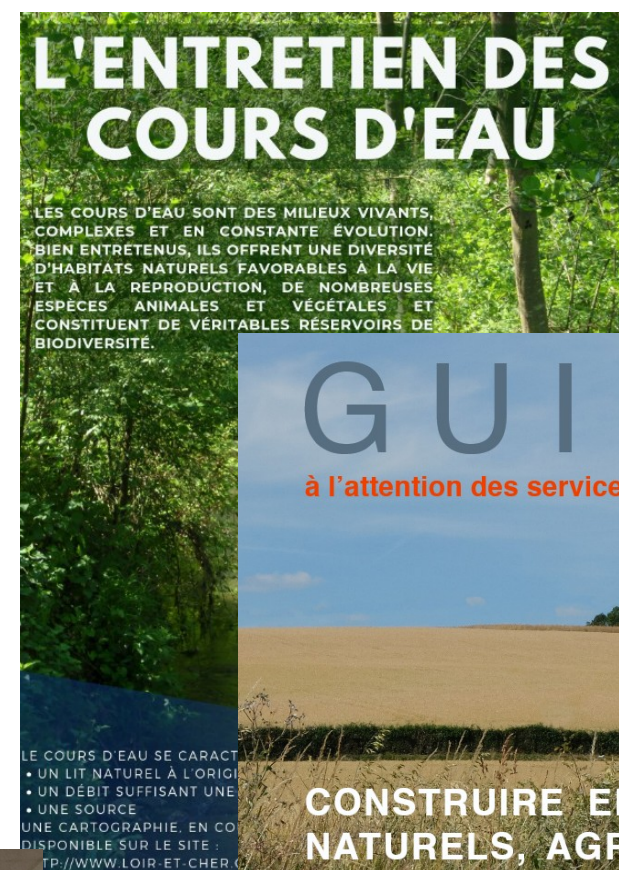
Direction départementale des territoires (DDT)

Veille au développement équilibré et durable des territoires

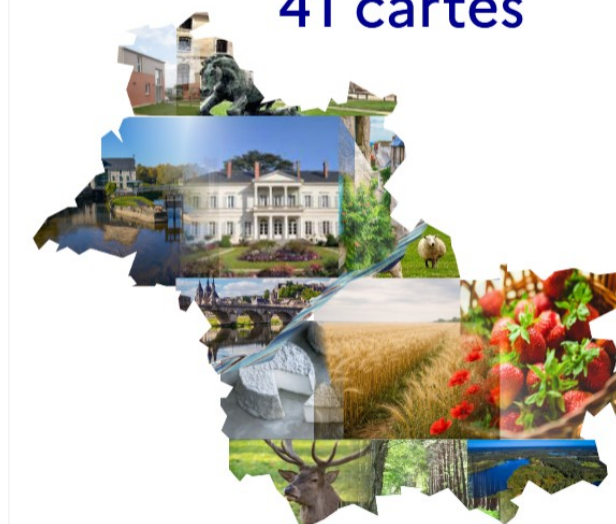
Collectivités

Acteurs économiques

Particuliers,
associations



**Le Loir-et-Cher
en
41 cartes**



L'essentiel du département en cartes

Edition 2026



La direction départementale des finances publiques (DDFiP)

Collectivités

Comptable public

Conseiller aux
décideurs locaux

SOMMAIRE

- I. Présentation de la DGFIP
 - II. SGC et CDL, interlocuteurs des collectivités territoriales
 - III. Les sujets d'actualités en 2026
 - IV. Les ressources disponibles
-

Présentation de la DGFîP

La Direction générale des finances publiques est une Direction des Ministères économiques et financiers
Environ 95 000 agents.

Une administration régalienne

- Chargée de missions fiscales et de gestion publique
- Au cœur de l'action publique
- Calcule, recouvre et contrôle les impôts
- Garante de la tenue de la comptabilité de l'État, du paiement des dépenses publiques et du recouvrement des recettes publiques (État, collectivités locales)

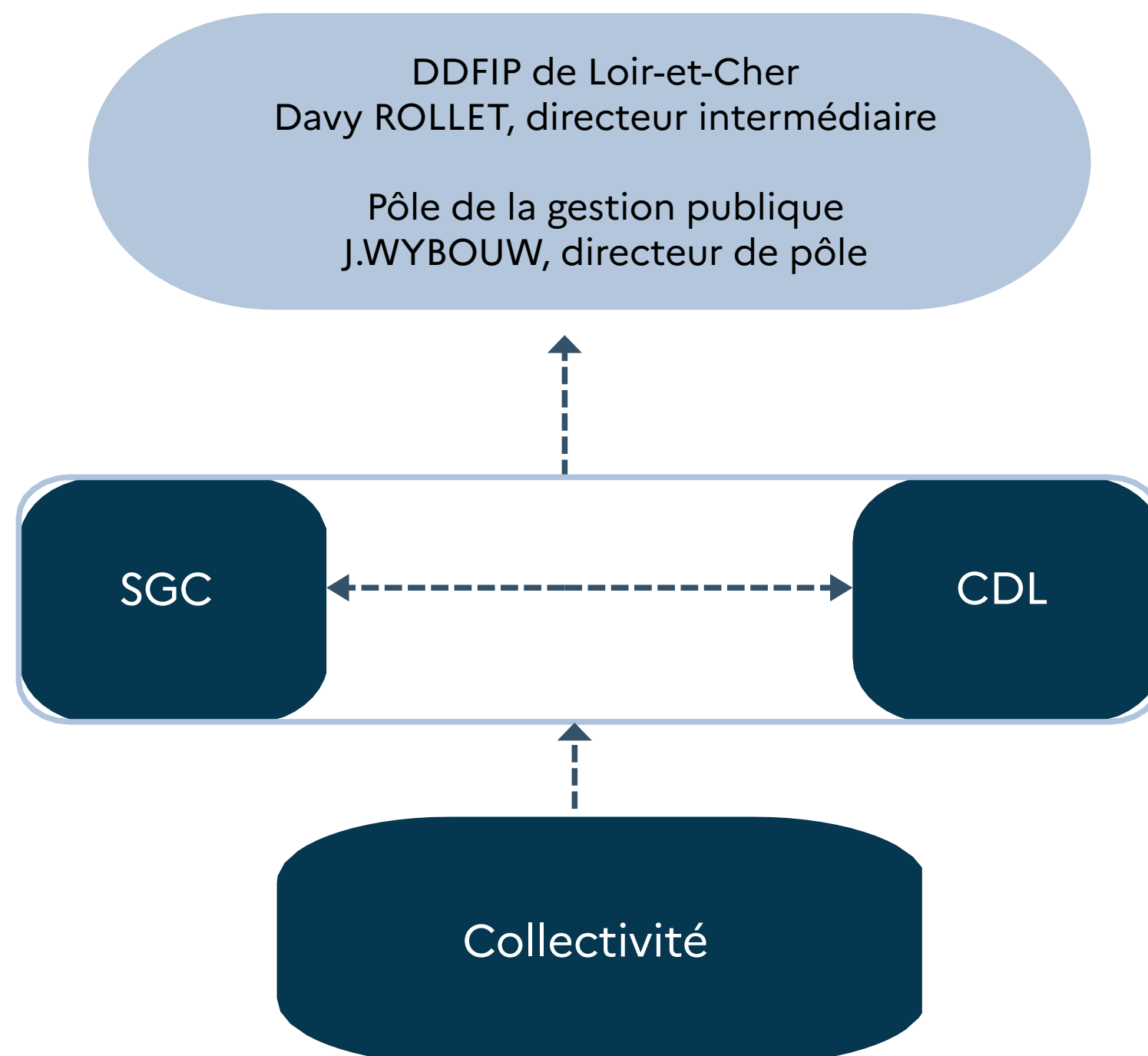
Une administration à réseau

- Une administration centrale pour le pilotage des grands projets
- Des directions locales dans tous les départements et régions
- Des services répartis sur l'ensemble du territoire, en métropole et dans les DOM-COM



FINANCES PUBLIQUES

SGC, CDL et ordonnateur, un trinôme dont l'efficacité repose sur une coopération étroite et permanente





7 Conseillers aux décideurs locaux (CDL) répartis sur le territoire, en fonction des EPCI

Une mission de conseil régulière thématique et personnalisée

Un changement à/c du 15 mai : nomination de M. VAQUIER au SGC de Vendôme (intérim par Mme GRIDAINE et M.SCHOCH)

x

=> Les premiers rendez-vous des CDL avec les nouveaux maires et les maires réélus ont débuté.

Nom	Prénom	Intitulé du poste
ROSSI-MICHEL	Isabelle	AGGLOPOLYS – CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BLOIS
SCHOCH	Gabriel	BRACIEUX - CC DU GRAND CHAMBORD
GRIDAINE	Audrey	VAL DE CHER CONTROIS
BONNAUD	Dominique	FRETEVAL CC PERCHE - HAUT VENDOMOIS- COLLINES DU PERCHE
BOUVIER	Emmanuel	CC BEAUCE VAL DE LOIRE
VAQUIER	Eric	GRANDE SOLOGNE - ROMORANTINAIS MONESTOIS - ROMORANTIN- LANTHENAY
DEFAUX	Stéphanie	TERRITOIRE VENDÔMOIS

Les conseillers aux décideurs locaux (CDL)

Le périmètre du conseil, une offre de prestations variée :

Conseil budgétaire et comptable

- Gestion financière et budgétaire de la collectivité (appui à la préparation budgétaire, **CFU : 93 %**)
- Qualité et fiabilisation des comptes
- Sensibilisation à la maîtrise des risques

Conseil en matière de dépenses

- Restitutions du contrôle hiérarchisé de la dépense
- Promotion du dispositif de contrôle allégé partenarial (CAP)
- Détermination d'un ordre de priorité en cas d'insuffisance de trésorerie

Conseil en matière de recettes

- Optimisation du recouvrement, fiabilisation tiers
- Rationalisation de l'organisation des régies
- Moyens de paiement dématérialisés

Conseil fiscal

- Fiscalité directe locale (simulations fiscales, aide à la rédaction des délibérations)
 - Bases fiscales (information des CCID, fiabilisation et optimisation)
 - Activités soumises à la fiscalité commerciale, TVA/FCTVA
- Conseil dans le domaine du foncier

Conseil en réingénierie des processus

- Dématérialisation des processus comptables et financiers
- Projets partenariaux

Conseil juridique, économique et patrimonial

- Projets d'investissement, commande publique
- Projets d'aménagement du territoire
- Gestion et valorisation du patrimoine

Deux services de gestion comptable (SGC)

=> *Des visites des SGC vous seront proposées au cours des prochains mois*

SGC de Romorantin

- chef de poste : M. BERNARDIN
- 534 budgets dont 7 EPCI (et leurs communes) : Agglopolys, Grand-Chambord, Val-de- Cher-Controis, Romorantinois et Monestois, Cœur-de-Sologne, Sologne-des-Étangs, Sologne-des-Rivières

SGC de Vendôme

- chef de poste : Eric VAQUIER à/C du 15 juin 2026 (intérim de M. BERNARDIN)
 - 437 budgets dont le CD41 et 4 EPCI : Communauté d'Agglomération Territoires vendômois, Collines-du-Perche, Perche-et-Haut Vendômois et Beauce Val-de-Loire
-

Les interlocuteurs des collectivités territoriales

Le comptable

Deux services de gestion comptable (SGC) au service des collectivités : les SGC de Romorantin et de Vendôme

- Le SGC est le comptable public garant de la bonne tenue des comptes de votre collectivité.
- Rattaché à la DDFiP (division du secteur public local)
- Travaillant en partenariat étroit avec le Conseiller aux décideurs locaux (CDL)

4 missions

- Tenue de la comptabilité
- Recettes : l'exécution des opérations de recettes et de recouvrement des produits locaux
- Dépenses : l'exécution des opérations de dépenses (*délai global moyen : 15,23 j en 2025 dont 3,18 j de délai comptable*)
- Contrôle des régies

Acteur de premier ordre pour le suivi des enjeux stratégiques (qualité comptable, situation de trésorerie), il peut être sollicité pour toutes les tâches de gestion comptables et financières.

Les sujets d'actualités en 2026

Un accompagnement de la DDFiP au plus proche de vos projets

1/ La généralisation de la facturation électronique

À compter de septembre 2026, toutes les collectivités territoriales et leurs établissements assujettis à la TVA au titre d'activités de nature économique ou commerciale (ventes de biens ou prestations de service réalisées à titre onéreux) devront recevoir et désormais émettre leurs factures au format électronique par l'intermédiaire de la plateforme Chorus Pro.

2/ La modernisation des moyens de paiement

L'enrichissement de l'offre de paiement en ligne et fin annoncée des encaissements des recettes publiques par chèques.

3/ La fiabilisation des bases locales

- Renouvellement des commissions communales des impôts directs, une obligation utile à la bonne marche de la fiscalité locale à conduire dans les 2 mois de l'installation du conseil municipal (*140 retours au 2 juin sur 270 attendus*)
 - Fiabilisation des bases par la valorisation des éléments de confort des locaux d'habitation
-

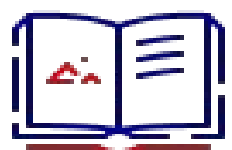
Les ressources mises à votre disposition



Un portail internet co-géré par la DGFIP et la DGCL



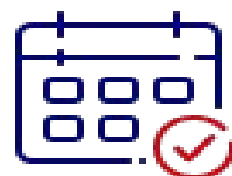
La lettre d'information qui centralise l'actualité juridique, financière et institutionnelle du secteur public local, à laquelle vous pouvez vous abonner gratuitement.



Le guide des maires



Des dépliants thématiques permettant de mieux comprendre les outils et les mécanismes relatifs aux finances locales des collectivités.



Le calendrier fiscal du maire et du président d'EPCI



Sans oublier la Lettre d'information des CDL de Loir-et-Cher.

Les ressources mises à votre disposition

Des vidéos seront mises à votre disposition sur la chaîne Youtube de la DGFIP : vocabulaire de base et points de vigilance à connaître, en 5' à peine pour chaque thème

<https://www.youtube.com/user/dgfipmedia>

- Les interlocuteurs des maires à la DGFIP
 - Le calendrier fiscal du maire
 - Quels moyens de paiement proposer aux usagers ?
 - Comment savoir si un service public local est soumis à la TVA ?
 - Qualité comptable : de nouveaux outils à la disposition des maires
 - Comment mieux piloter les recettes locales
 - Se prémunir contre les escroqueries aux faux ordres de virement
 - Comment travailler en mode dématérialisé avec son comptable public
 - Compte Financier Unique (CFU)
 - La responsabilité des gestionnaires publics et la maîtrise des risques
-

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loir-et-Cher (DSDEN)

Elèves

Professeurs

Collectivités

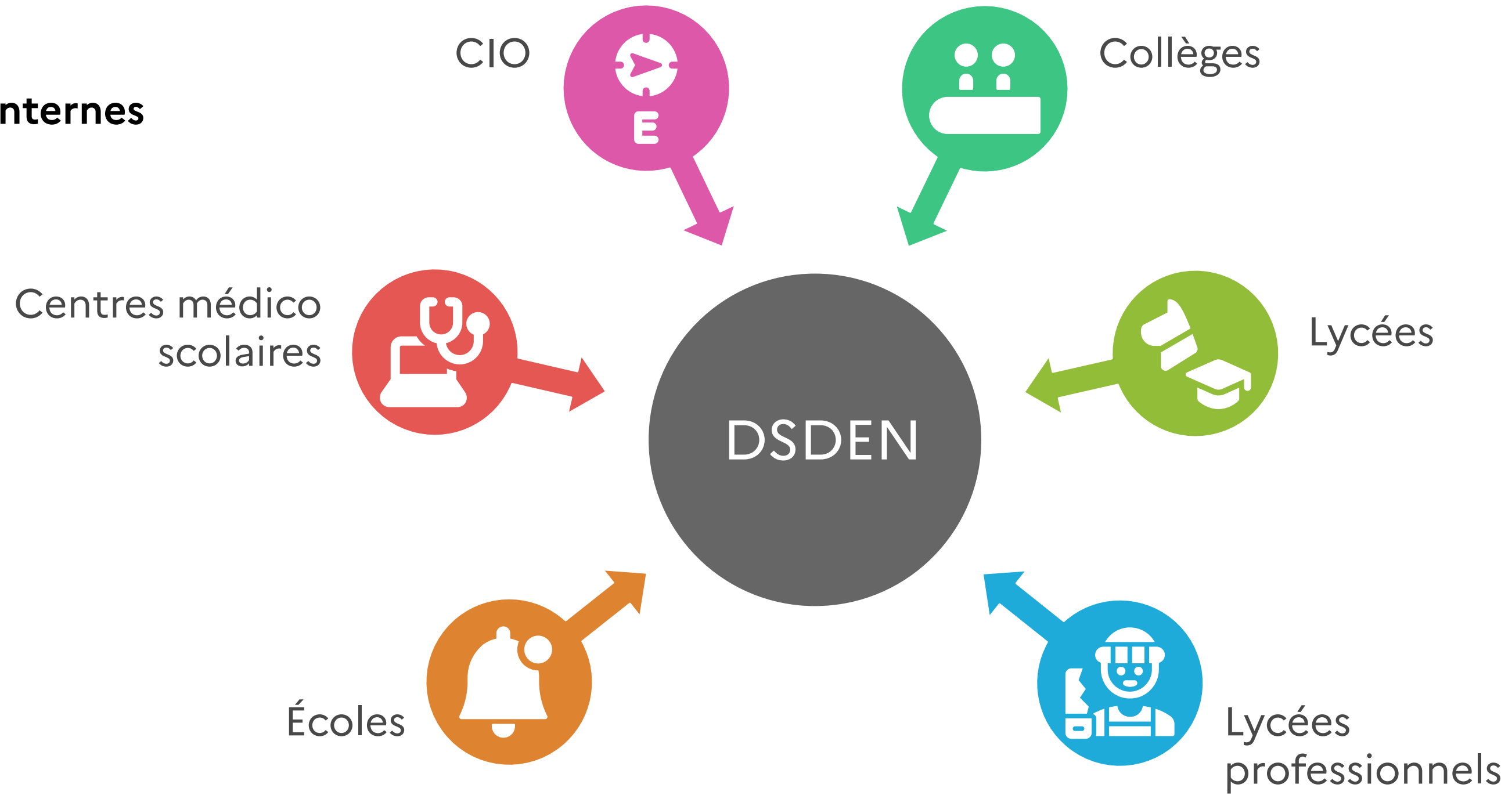
Mise en œuvre de la stratégie académique au niveau du département

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) est l'échelon départemental de l'Éducation nationale. Elle agit sous l'autorité de la directrice académique, elle-même rattachée au recteur d'académie.

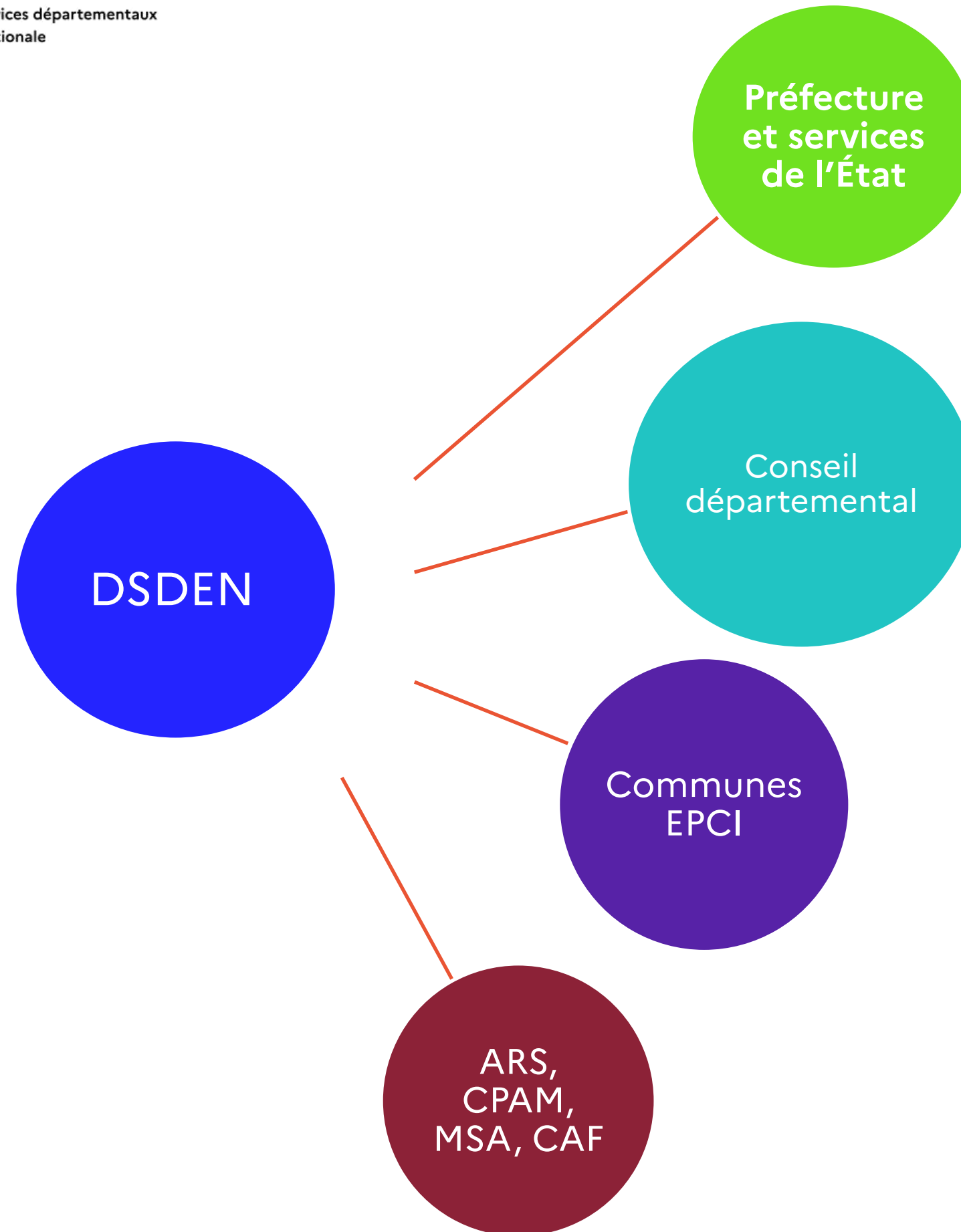
La DSDEN est chargée de la mise en œuvre de l'action éducatrice et de la gestion des personnels et des établissements qui y concourent dans le cadre de l'application de la stratégie académique

Depuis 2021, le SDJES a rejoint la DSDEN, ce qui élargit son champ d'action au-delà de l'école et la liaison entre le temps scolaire et les autres temps de l'enfant : jeunesse, engagement, sport

Relations internes



Relations externes



- CODIR
- CDEN (carte scolaire, sectorisation)
- Sécurité : FSI, FIPDR, EMS, Situations de crises (COD)
- Politique de la ville
- Conventions locales (PEDT, TER, ODT)

- MDA (notifications élèves en situation de handicap)
- Protection de l'enfance (CRIP, ...)
- Sectorisation des collèges
- Construction d'établissements

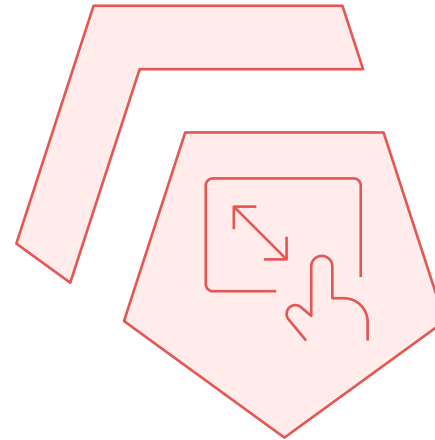
- Ecoles
- Carte scolaire du 1^{er} degré
- Constructions scolaires
- Périscolaire
- Plan mercredi
- IEF

- Absentéisme
- Conventions territoriales
- Santé scolaire
- Parcours éducatifs de santé
- Campagnes de vaccination

La DSDEN met en œuvre des politiques éducatives

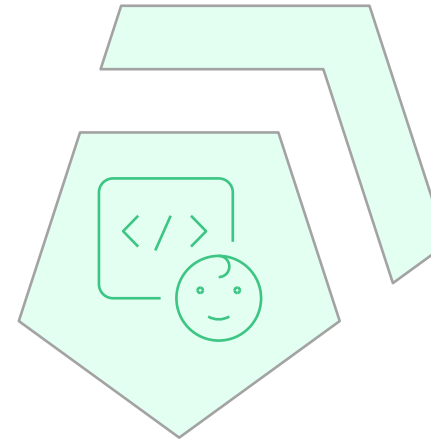
École Inclusive

Mettre en œuvre les politiques pour scolariser tous les élèves, quels que soient leurs besoins.



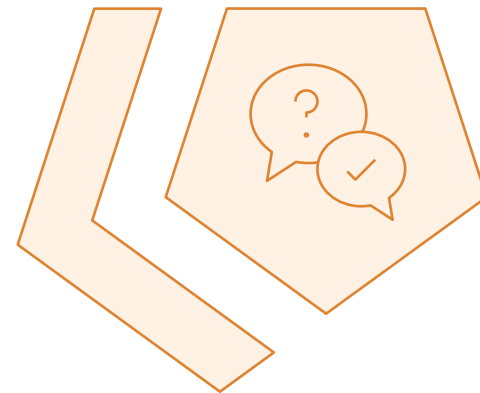
Application des Programmes

S'assurer de l'application des programmes scolaires et des réformes éducatives.



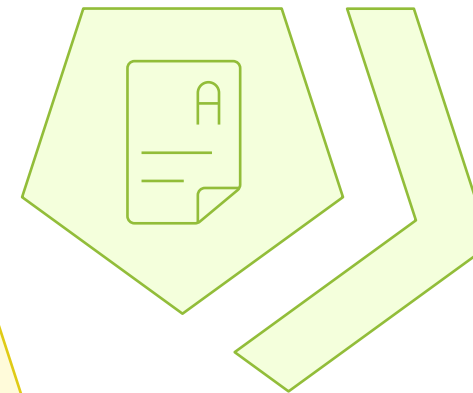
Orientation

Coordonner les actions d'orientation des élèves en lien avec les CIO
Et informe sur les filières de formation.



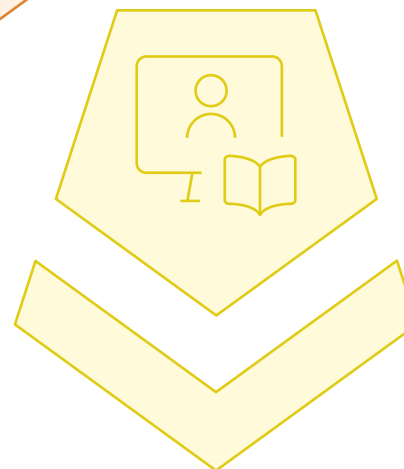
Pilotage Pédagogique

Évaluer des pratiques pédagogiques par les corps d'inspections et Encourager l'innovation, veille à la qualité des enseignements



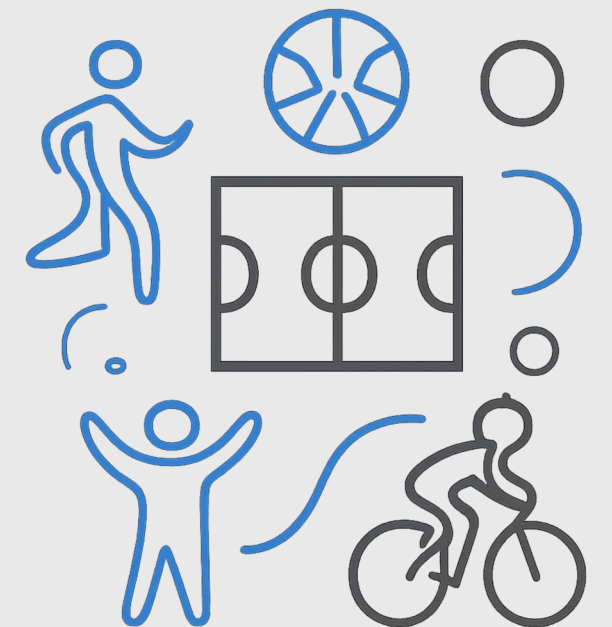
Suivi de la Scolarisation

Suivre la scolarisation des élèves et lutte contre l'absentéisme.



Missions élargies avec le SDJES :

- Politiques en faveur de la jeunesse (label information jeunesse), diplômes animation (BAFA et BAFD) et de la continuité éducative (PEDT)
- Développement de la vie associative (guid'asso, agréments JEP, FDVA, FONJEP, PPL) et de l'engagement citoyen (service civique et réserve civique).
- Développement des activités physiques et sportives (sport santé, sport pour tous, parasport, insertion, ANS)
- Encadrement, régulation, sécurisation des activités sportives et des accueils collectifs de mineurs (contrôle des établissements, déclaration des éducateurs et des ACM, homologations, traitement des signalements et enquêtes administratives)





**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Loir-et-Cher

**Vos interlocuteurs
de proximité**

VENDÔME

BLOIS 2

ROMORANTIN

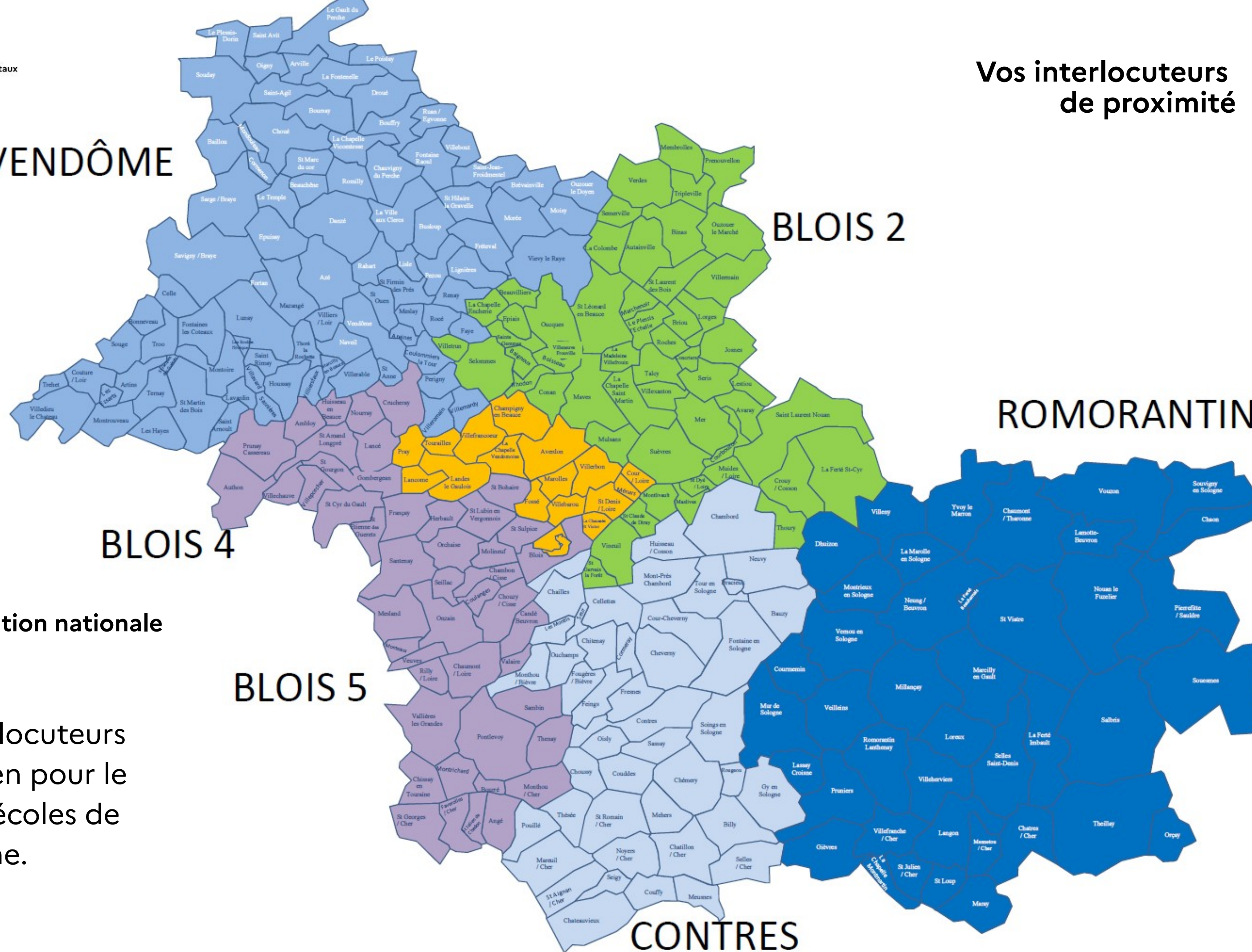
BLOIS 4

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale

BLOIS 5

Les IEN sont vos interlocuteurs
privilégiés au quotidien pour le
fonctionnement des écoles de
votre commune.

CONTRES





ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

L'organigramme
de la DSDEN

CONSEILLERS TECHNIQUES Inspecteur chargé de l'enseignement technique Vincent SIMON ce.iet41@ac-orleans-tours.fr Infirmière : Christelle SOW ☎ 90 42 ce.infirmier41@ac-orleans-tours.fr Service social en faveur des élèves : Responsable départementale : Chantal PLANTEBLAT ☎ 90 32 chantal.planteblat@ac-orleans-tours.fr Conseiller technique service social adjoint : Jérôme SANCHEZ ☎ 90 62 Jerome.sanchez@ac-orleans-tours.fr Service social en faveur des personnels Pascale LASNE ☎ 90 47 pascale.lasne@ac-orleans-tours.fr Conseillère Technique - Psychologue en faveur des élèves Jilane ARUDSELVAM ☎ 90 58 Secrétaire des services médico-sociaux : Ludovic GERARD-MANCEAU ☎ 90 61 sante-social41@ac-orleans-tours.fr		INSPECTRICE D'ACADEMIE Directrice académique des services de l'Education nationale de Loir-et-Cher Solène BERRIVIN Cheffe de cabinet : Agnès BOURDILLEAU ☎ 90 22 ce.cab41@ac-orleans-tours.fr Chauffeur: Sylvain POISSON ☎ 90 84 IEN Information et Orientation Laurent PINAULT ce.iio41@ac-orleans-tours.fr Adjoint IEN-IO : Adrien VERGNEAU ☎ 90 41 Directrices des CIO : Lucie ANTOINE (Vendôme) Maria POUPLIN (Blois, Romorantin) CIO BLOIS ☎ 02 38 83 49 98 15 Avenue de Vendôme - 41000 Blois ce.cioblois@ac-orleans-tours.fr CIO ROMORANTIN ☎ 02 38 83 49 83 7 Avenue de Paris - 41200 Romorantin ce.cioromorantin@ac-orleans-tours.fr CIO VENDÔME ☎ 02 38 83 49 91 12-8 rue de la vallée du Loir 41100 Areines ce.ciovendome@ac-orleans-tours.fr SECRETAIRE GENERALE Karine BISTER ce.ia41@ac-orleans-tours.fr Secrétaire : Nathaniel GOUSSET ☎ 90 21 Conseillère RH de proximité Sandra LAGUARIGUE ☎ 90 88 ce.rhproximite41@ac-orleans-tours.fr Conseillère de Prévention Départementale Vanessa PAYSE ☎ 90 31 Ce.prevention41@ac-orleans-tours.fr Coordonnatrice - Cellule Action Culturelle Sarah ÉLOIRE ☎ 90 83 codeac41@ac-orleans-tours.fr Coordonnatrice Départementale Harcèlement Catherine DE-SAINT-LOUP ☎ 90 63 situation41.harcèlement@ac-orleans-tours.fr ADJOINTE à la DASEN 1^{er} degré Magali MAUPAS ce.ien41ba@ac-orleans-tours.fr Secrétaire : Claire DREVET ☎ 90 71 INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE 1ER DEGRE ASH – SEI : Laurent DEVELAY Blois 2 : Pascaline PIGNON Blois 4 : Fleurette BARRANCO Blois 5 : Éric LÉPINARD Contres : Laurence ALBERT Romorantin : Céline GAUTEUR Vendôme : Carine GABAUD IEF et Privé HC : Grégory DOUSSOT voir annexes pour détail des circonscriptions				Inspecteur chargé de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés / Service école Inclusive Laurent DEVELAY Secrétaire : Isabelle GILLET ☎ 90 33 ce.ien41bn@ac-orleans-tours.fr Coordonnateurs dispositif AESH : Gallien DELAGE ☎ 90 35 Élodie ADÉLAÏDE ☎ 90 85 Secrétaire : Loïs FERREIRA ☎ 90 34 Coordinateur du dispositif Handiscol41 Laurent PINAULT ☎ 90 87 Cellule d'écoute école inclusive ☎ 90 55 Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés Coordinatrice : Ingrid AUBERT ☎ 90 57 Chargée de Mission Ecole Inclusive Ingrid MAMANE ☎ 90 54 Accompagnement pédagogique à domicile ou à l'école - APADHE Coordinatrice : Ingrid AUBERT - 06 26 60 12 69 voir annexes pour détail des circonscriptions
DIVISION DES MOYENS ET DES AFFAIRES FINANCIERES		DIVISION DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU 1 ^{ER} DEGRE		DIVISION DES ELEVES	SERVICE DEPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AU SPORT	
CHEFFE DE DIVISION Barbara VÉRITÉ ☎ 90 29 ce.dmaf41@ac-orleans-tours.fr		CHEFFE DE DIVISION Caroline BODIN ☎ 90 25 ce.dpe41@ac-orleans-tours.fr		CHEFFE DE DIVISION Virginie PORTEVIN ☎ 90 37 dive41@ac-orleans-tours.fr	CHEF DE SERVICE (CDASEN) Anthony MARCEAU ☎ 72 18 ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr	
CHEFFE DE DIVISION ADJOINTE Céline PÉRIA ☎ 90 51 ce.dmaf414@ac-orleans-tours.fr		CHEFFE DE DIVISION ADJOINTE Anne Gaëlle AUGÉ ☎ 90 38 ce.dpe411@ac-orleans-tours.fr		Absentéisme – Enquêtes - DELF Marylène DE RUL ☎ 90 56	☎ 02 36 47 xx xx (accueil de 9h00 à 12h15 tous les jours)	
Bureau des Affaires Financières Cheffe de Bureau: Lysiane LHEUREUX ce.dmaf415@ac-orleans-tours.fr Gestion financière de la DSDEN Concours CRPE et administratifs Lysiane LHEUREUX ☎ 90 72 Frais de déplacement des personnels itinérants du 1^{er} degré SMA, Attestations de diplôme, Vacances apprenantes Delphine RAGOT ☎ 90 89 Accueil, courrier Nathalie PONS ☎ 90 20 Archives Corinne SURET ☎ 90 30 ce.dmaf416@ac-orleans-tours.fr	Gestion des moyens 1 ^{er} degré public Anne CAUQUIS ☎ 90 75 ce.dmaf413@ac-orleans-tours.fr	Indemnités, cumul d'activités, professeurs des écoles contractuels Sylvie CHASSIER ☎ 90 13		Concours – Labellisation des associations – Classe Relais Stéphanie LOISELET ☎ 90 90	<u>Prévention et Signalement des violences sexistes et sexuelles</u> Inspecteur Jeunesse et sports : Maxence LÉON-LEVERD ☎ 72 16 - signal.sdjes41@ac-orleans-tours.fr	
	Gestion des moyens des collèges publics et privés Céline PÉRIA ☎ 90 51 ce.dmaf414@ac-orleans-tours.fr	Gestion du remplacement Florence HALLET ☎ 90 95		Conseils de discipline – EILE – Voyages scolaires Catalina RODA ☎ 90 66	<u>Mission jeunesse, éducation populaire et vie associative</u> Secrétariat : Nathalie HURTAUD ☎ 72 15 Accueils collectifs des mineurs – BAFA/BAFD - Continuité éducative – Accompagnement vie associative – Service et réserve civique – FONJEP – Guid'Asso – médaillés – PEDT - FDVA Conseillères : Angelina PATTIER, Nathalie CHAMPION, Anne-Laure CABIROL	
	Gestion administrative (AED, volontaires en service civique), Effectifs élèves 1 ^{er} degré privé Corinne SURET ☎ 90 30 ce.dmaf416@ac-orleans-tours.fr	Formation, CAPPEI, CPF, congés de formation Marie-Christine BOUCHAUD ☎ 90 27		Pôle Affectation Collèges et Lycées Marianne DUBOIS-MICHEL ☎ 90 59 Anna BÉTENCOURT ☎ 90 65 Stéphanie LOISELET ☎ 90 90	<u>Mission sports</u> Secrétariat : Benjamin SALESSE - Marie-Delphine BERRY ☎ 72 58 Équipements – Savoirs fondamentaux - JOP – sport santé, sport pour tous – réglementation sportive – emploi – Appels à projets ANS et BOP 163 Conseiller: Adrien BRUCKER, Aurélien DJADJO	
	DIVISION SYSTÈME INFORMATIQUE ☎ 90 19		Mouvement interacadémique, INEAT-EXEAT, contractuels alternants Anne CAUQUIS ☎ 90 75		Instruction en Famille Nathalie NOUVELLON ☎ 90 52 Instruction-familles-41@ac-orleans-tours.fr	
RESPONSABLE DSI 41 Daouda SOW ☎ 90 99 l.dsi.41@ac-orleans-tours.fr		Service congé maladie et accident de service (ensemble des personnels du Loir-et-Cher) ce.smas41@ac-orleans-tours.fr				
Thierry BUSO ☎ 90 98 Laurent BELTRA ☎ 90 46 Killian DELMAS ☎ 90 70		Congés longs, postes adaptés, protection fonctionnelle Corinne DUMÉNIL ☎ 90 91 Accidents de travail/Maladie professionnelle Marie TERNOIR ☎ 90 53				



Circonscriptions du 1^{er} degré

BLOIS 2
IEN : Pascaline PIGNON
Secrétaire : Frédéric AUFRERE
31 mail Pierre Charlot 41000 BLOIS
☎ : 02 38 83 49 40
ce.ien41be@ac-orleans-tours.fr

ASH - SEI
IEN : Laurent DEVELAY
Secrétaire : Isabelle GILLET
31 mail Pierre Charlot 41000 BLOIS
☎ 02 34 03 90 33
ce.ien41bn@ac-orleans-tours.fr

BLOIS 4
IEN : Fleurette BARRANCO
Secrétaire : Manuela LADOIRE
31 mail Pierre Charlot 41000 BLOIS
☎ 02 34 03 90 93
ce.ien41bv@ac-orleans-tours.fr

BLOIS 5
IEN : Eric LÉPINARD
Secrétaire : Carole JAVELLE
31 mail Pierre Charlot 41000 BLOIS
☎ 02 34 03 90 64
ce.ien41bo@ac-orleans-tours.fr

CONTRES
IEN : Laurence ALBERT
Secrétaire : Valérie BALAICOURT
8 rue André Morand 41700 CONTRES
☎ 02 38 83 49 46
ce.ien41c@ac-orleans-tours.fr

ROMORANTIN
IEN : Céline GAUTEUR
Secrétaire : Sandrine BRELET
3 Place du Château 41200 Romorantin-Lanthenay
☎ 02 38 83 49 50
ce.ien41r@ac-orleans-tours.fr

VENDÔME
IEN : Carine GABAUD
Secrétaires : Elodie PIOGÉ
8 Place St Martin 41100 Vendôme
☎ 02 38 83 49 52
ce.ien41v@ac-orleans-tours.fr

Conseillers pédagogiques
départementaux
Education physique et sportive
Laurine HERPIN ☎ 90 96
cpd-eps41@ac-orleans-tours.fr

Enseignement Artistique et Culturel
Tiphaine CHAUVET ☎ 90 94
cpd-eac41@ac-orleans-tours.fr

Langues vivantes
Valérie LHUILLIER ☎ 90 11
cpd-lv41@ac-orleans-tours.fr

Formation
Anne ROY ☎ 90 77
cpd-formation41@ac-orleans-tours.fr

Maternelle
Hélène RIQUIN ☎ 90 60
cpd.mat41@ac-orleans-tours.fr

ASH-SEI
Karine JULIEN ☎ 90 68
ce.cpash41@ac-orleans-tours.fr
Caroline ESCOFFRE ☎ 90 43
ce.cpebep41@ac-orleans-tours.fr

Numérique
Recrutement en cours ☎ 90 82
cpd-num41@ac-orleans-tours.fr

Mathématiques
Stéphanie MICHELIZZA ☎ 02 38 83 40 27
cpd-maths41@ac-orleans-tours.fr

Union Nationale du Sport Scolaire
UNSS 41
Directeur départemental
Christophe ATRY
sd041@unss.org

Centres Médico-Scolaires

CMS Blois
3 Allée de Bury 41000 Blois
☎ 02 54 74 96 40
Secrétaire : LEPRETRE Aurélie
ce.cmsblois@ac-orleans-tours.fr

CMS Vendôme
11, avenue Georges Clémenceau
41100 Vendôme
☎ 02 54 77 28 15
Secrétaire : Fabienne AMARGER
ce.cmsvendome@ac-orleans-tours.fr

Médecins scolaires:
Dr DOMART Véronique
Dr MAHÉ Valérie (vacataire)



**Direction des
services
départementaux
de
l'Éducation
nationale
LOIR-ET-CHER**

2025 - 2026

31 mail Pierre Charlot
41000 BLOIS

Tél. : 02.34.03.90.20
Courriel : ce.ia41@ac-orleans-tours.fr

ouvert au public
du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 17h

<http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden41>

Mis à jour le 02/02/2026



L'agence régionale de santé Centre-Val de Loire (ARS)

Professionnels de
santé

Collectivités

Un partenaire au service de la santé des habitants



La santé est un levier majeur d'attractivité
et de qualité de vie des territoires.



Pourquoi les maires sont des acteurs clés de la santé ?

Les décisions locales ont un impact direct sur la santé des habitants.

Eau

Logement

Urbanisme

Bruit

Canicule

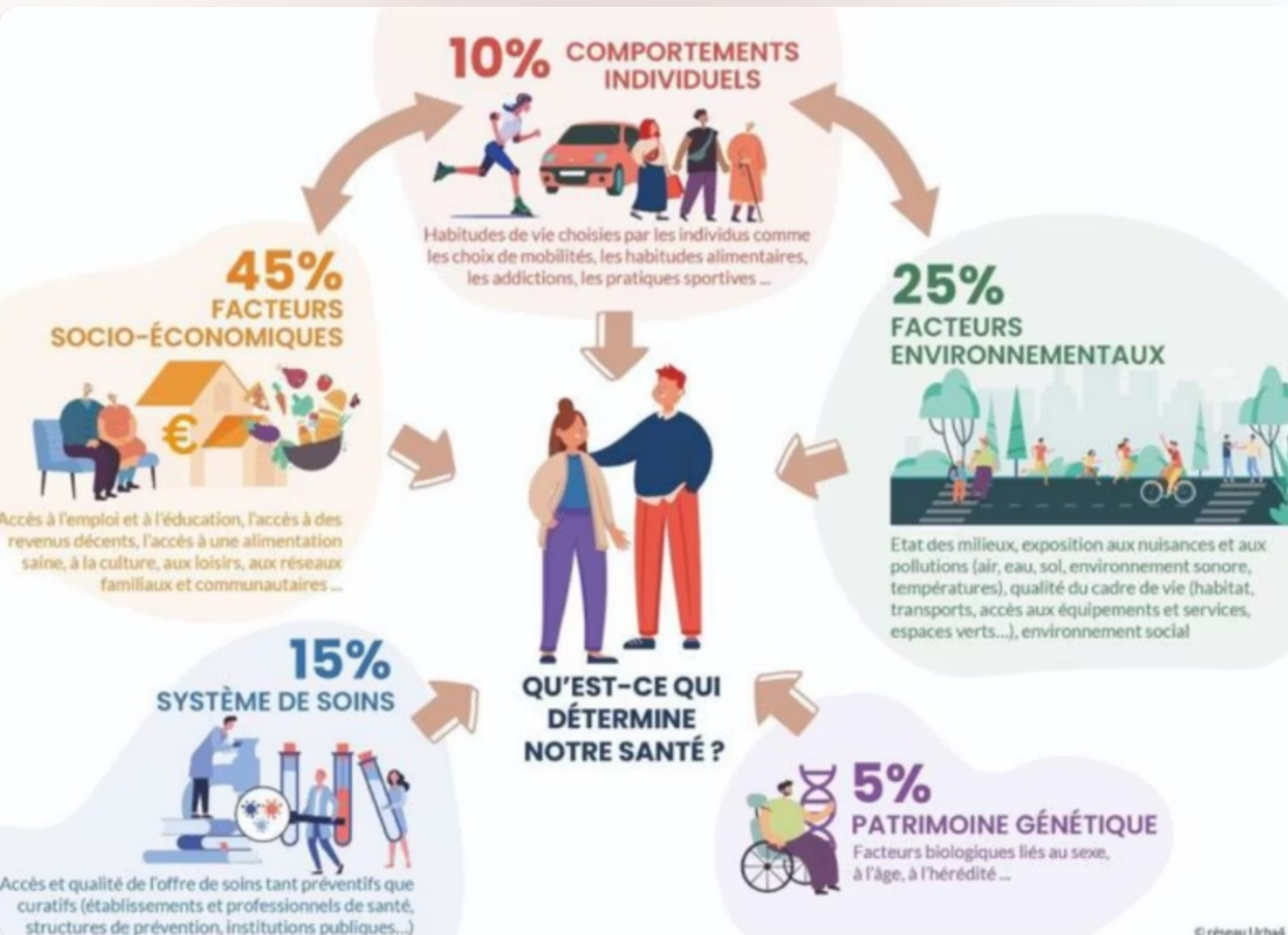
Vieillesse

Accès aux soins

Santé mentale

La santé se construit partout

Une grande partie de la santé se joue en dehors de l'hôpital.



15 %

Système de soins

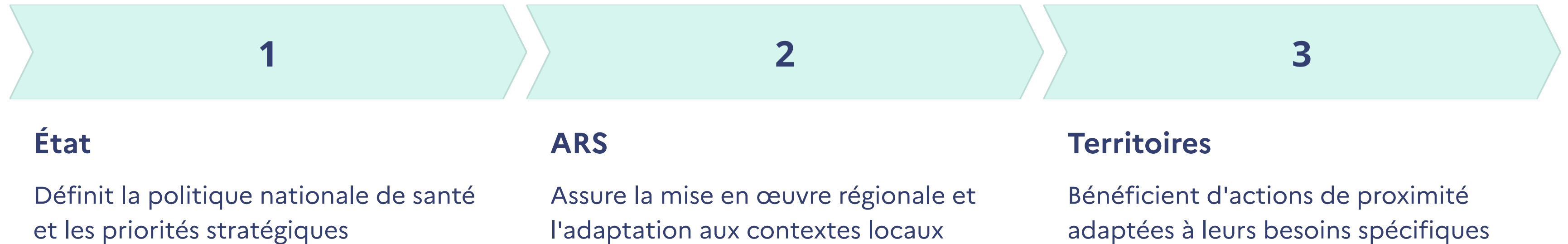
85 %

Environnement, habitat, cadre de vie, comportements, facteurs sociaux

Qu'est-ce que l'ARS ?

L'ARS met en œuvre la politique de santé de l'État au plus près des territoires.

L'Agence Régionale de Santé est un opérateur de l'État qui traduit les priorités nationales en actions concrètes sur le terrain. Elle constitue le maillon indispensable entre les orientations définies au niveau national et les réalités vécues dans chaque territoire.

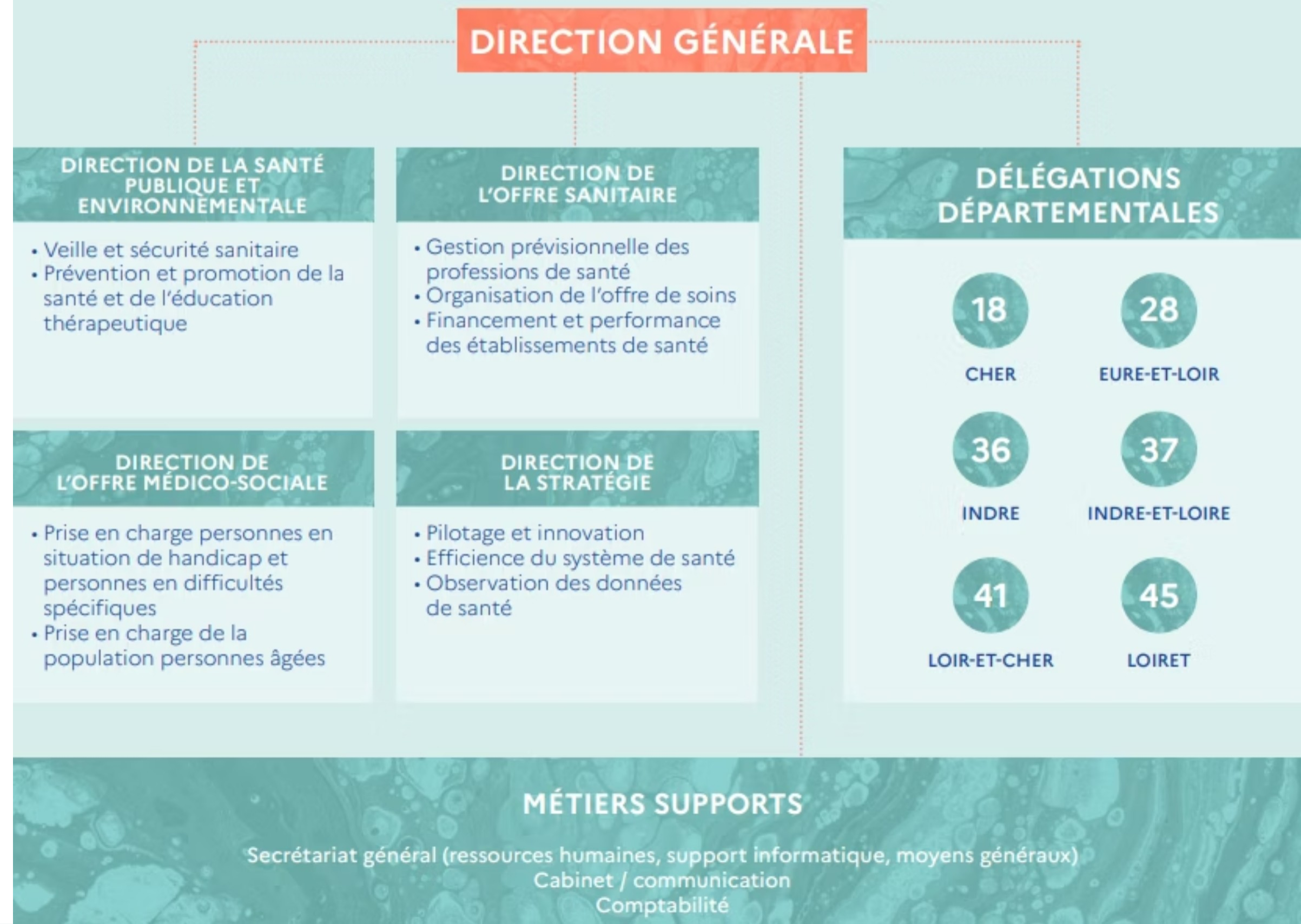


L'ARS en Centre-Val de Loire

- Plus de 35 000 professionnels de santé
- 780 pharmacies
- 139 laboratoires
- 229 établissements sanitaires
- 1 200 ESMS
- 2 facultés de médecine
- 194 MSP et CDS
- 25 CPTS

SON ORGANISATION

Près de 340 collaborateurs qui oeuvrent conjointement sur le champ de la santé dans sa globalité



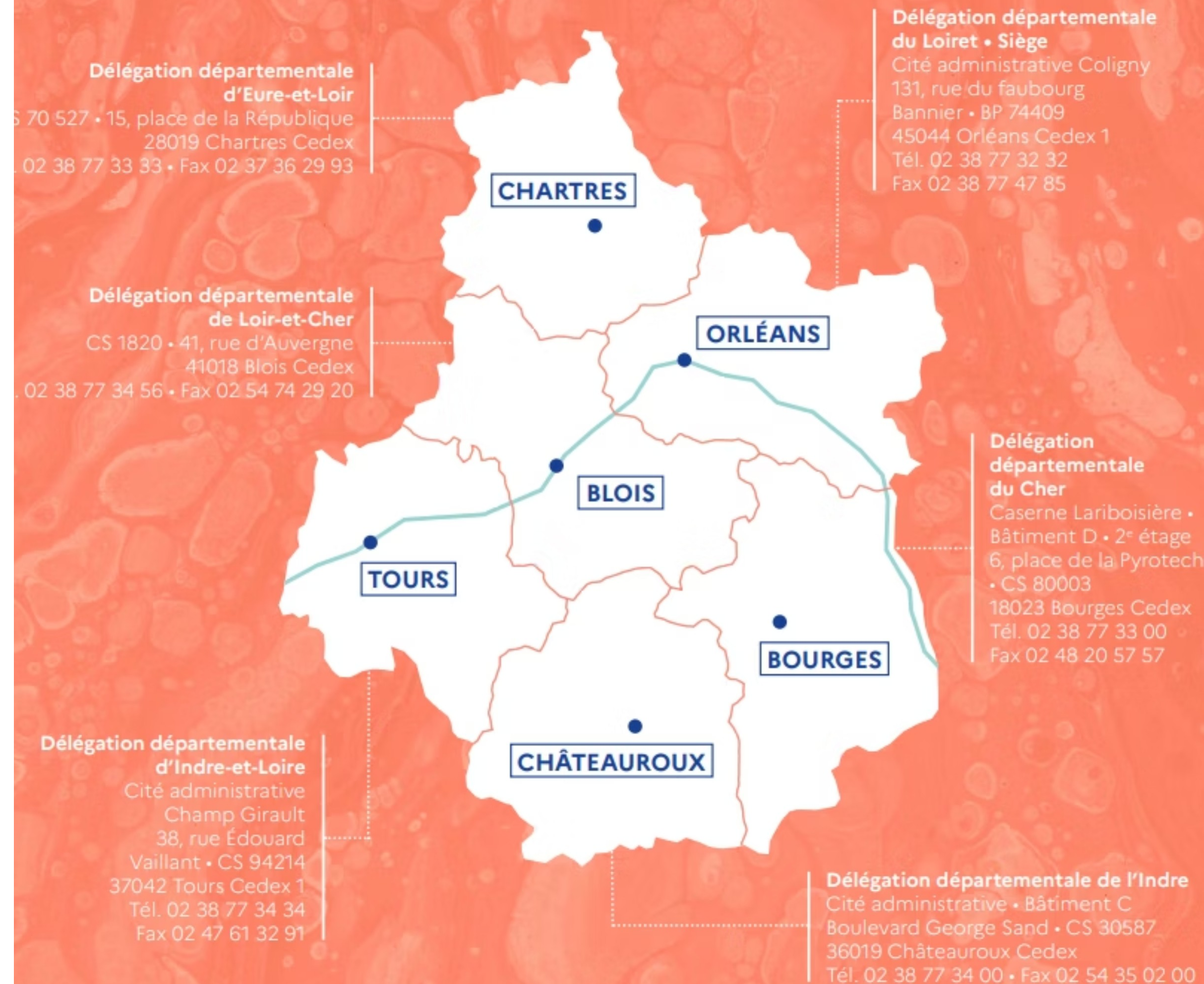
L'ARS en Centre-Val de Loire

6 départements

Délégations départementales
de proximité

Interlocuteur local

Un référent dans chaque
département pour
accompagner les élus



Deux missions complémentaires

L'ARS est à la fois **partenaire** et **autorité sanitaire**.

Accompagner

- Projets de santé
- Prévention
- Financement
- Ingénierie territoriale

Protéger

- Contrôle sanitaire
- Alertes sanitaires
- Gestion de crise
- Police sanitaire

Les 4 grandes missions de l'ARS



Santé publique

Prévention, promotion,
veille sanitaire.



• Offre de soins

Accès, qualité, organisation.



Médico-social

Personnes âgées, handicap,
accompagnement.



• Gestion des crises

Alerte, coordination,
réponse.



Faciliter l'accès aux soins

Garantir une offre de soins **accessible sur tous les territoires.**

L'accès aux soins est une priorité absolue de l'ARS. Face aux inégalités territoriales et aux déserts médicaux, l'Agence mobilise tous les leviers disponibles pour maintenir une offre de santé de qualité et de proximité dans chaque bassin de vie.

Professionnels de santé

Accompagnement à l'installation, zonage, France Santé, Médecins juniors

Pharmaciens

Maillage officinal et nouvelles missions de santé publique

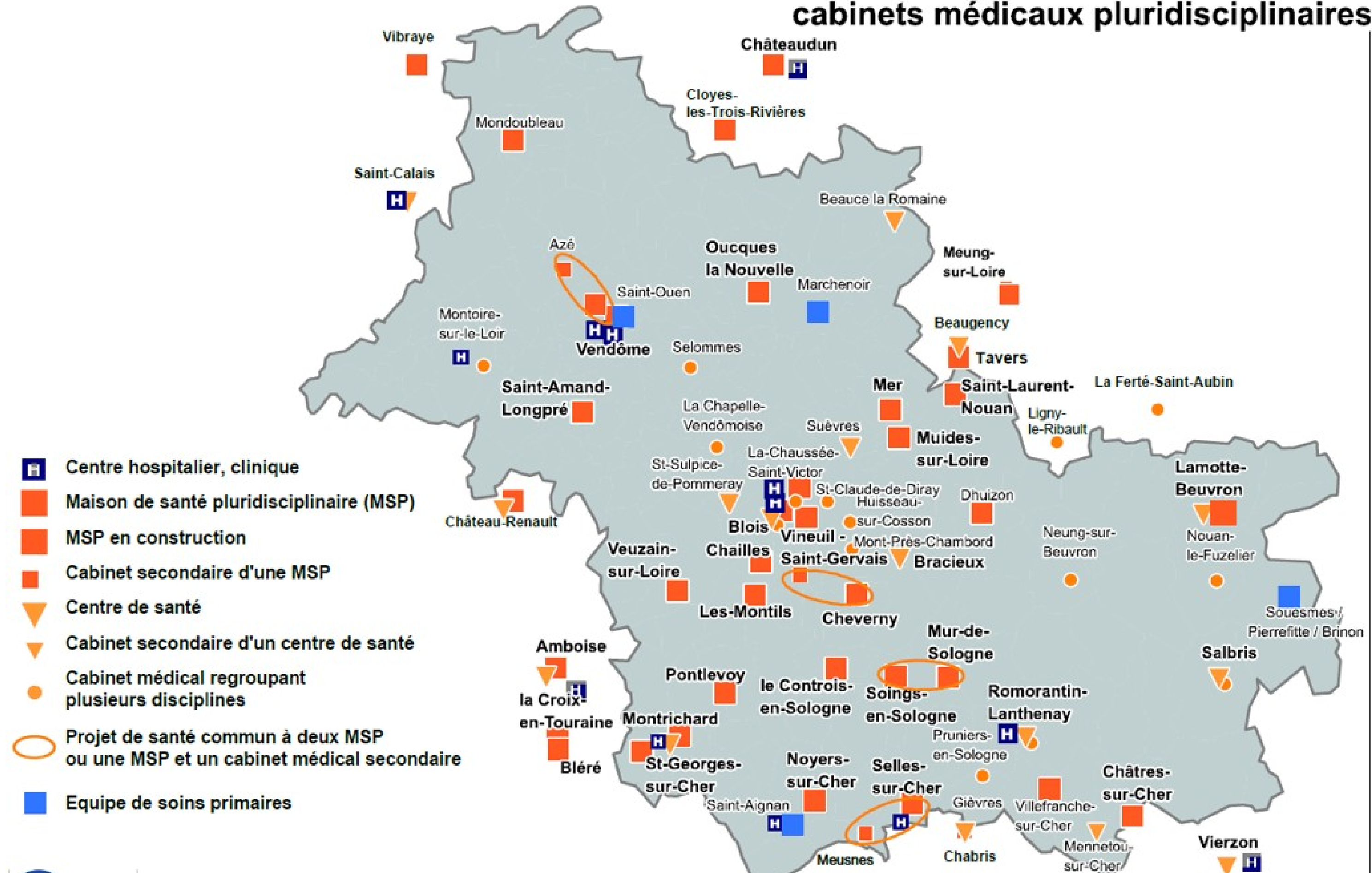
Hôpitaux

Organisation des soins hospitaliers et des urgences de territoire

MSP & CPTS

Soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles et communautés professionnelles territoriales

Structures d'exercice regroupé en santé, cabinets médicaux pluridisciplinaires



D'après sources : ARS, Conseil départemental de Loir-et-Cher, Observatoire de l'Economie et des Territoires, décembre 2024

CPTS du Loir-et-Cher

CPTS Sud 28
Coordinatrice : Marie Avenet
cptssud28.coordination@gmail.com
06 71 47 78 17

CPTS du Vendômois
Coordinatrice : Hélène Henry
cptsdvendomois@gmail.com
06 07 35 46 10

CPTS La Salamandre
Directrice : Valérie Bourgeois
directionstrategie@cptslasalamandre.fr
Cheffe du projet santé : Alice Belliot
coordination@cptslasalamandre.fr
07 89 20 53 14

CPTS Sologne
Coordinatrice : Elodie Baret
cpts.sologne@gmail.com
06 59 76 79 68

CPTS Asclépios
Coordinatrice : Aude LELOUP
audelelou coordination@gmail.com
07 82 49 49 61

CPTS Sologne Vallée du Cher
Coordinateur : Quentin Heuline
quentin.heuline@urpsml-centre.org
06 33 92 69 75

CPTS Berry Vierzon Sologne
Coordinateur : Xavier Pascal
cpts.bvs@gmail.com
07 84 17 02 21



0 20 km

Accompagner les projets des collectivités

L'ARS soutient les **initiatives locales** en matière de santé.



Maisons & centres de santé



CPTS & coordination



Vieillesse & médico-social



Santé des jeunes & prévention

La santé environnementale

L'environnement influence **directement** la santé des populations.

La qualité de notre air, de notre eau, de nos logements et de notre environnement sonore détermine en grande partie notre état de santé. L'ARS surveille ces facteurs de risque, alerte les élus et accompagne les collectivités dans la mise en place de mesures protectrices adaptées à leur territoire.



Air

Surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur, pollens, particules fines



Eau

Contrôle sanitaire de l'eau potable, des baignades et des eaux de loisirs



Habitat

Lutte contre l'insalubrité, le plomb, l'amiante et l'humidité dans les logements



Bruit

Évaluation des nuisances sonores et leur impact sur la santé des habitants

Eau potable, baignades & habitat

Eau potable

Collectivité : produire, distribuer, surveiller

ARS : contrôler, analyser, informer, protéger

Baignades & loisirs

ARS : contrôle sanitaire, analyses, classement

Collectivité : gestion du site, information du public

Habitat insalubre

Humidité, plomb, amiante → enquête sanitaire, arrêtés d'insalubrité, protection des occupants

 L'ARS exerce le contrôle sanitaire indépendant de l'eau destinée à la consommation humaine.



Espèces nuisibles & bruit

Espèces à enjeux sanitaires

- **Moustique tigre** : dengue, Zika, chikungunya
- **Chenilles processionnaires & ambroisie** : urticaire, toux, conjonctivites

Bruit

- Acouphènes, insomnie, stress, maladies cardiovasculaires

Rôle de la commune

- Signaler, informer, agir
- Faire respecter les arrêtés bruit
- Intégrer les nuisances dans les documents d'urbanisme

Appui de l'ARS

- Expertise, surveillance, coordination

Urbanisme favorable à la santé

Les politiques d'aménagement du territoire constituent un levier majeur pour améliorer l'état de santé des populations sur le long terme. Un urbanisme bien pensé peut prévenir de nombreuses pathologies chroniques.

Minimiser les facteurs de risque

- Réduire l'exposition à la pollution de l'air et aux nuisances sonores
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Prévenir l'isolement social par la conception des espaces

Favoriser les facteurs de protection

- Encourager la pratique de l'activité physique au quotidien
- Faciliter l'accès aux soins et aux équipements de santé
- Développer les espaces verts et la nature en ville

Pathologies concernées

Un urbanisme défavorable est associé à l'augmentation de :
bronchites, asthme, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, déshydratation et troubles de santé mentale.

- ① L'ARS peut être associée en amont aux projets d'urbanisme pour intégrer les enjeux sanitaires dès la conception.



Crises sanitaires : une action coordonnée

L'ARS apporte **expertise et coordination sanitaire** en lien avec le maire et le préfet.

Face à une crise sanitaire, trois acteurs forment un triangle de coordination indispensable. Chacun joue un rôle précis et complémentaire pour protéger la population dans les meilleurs délais.



Maire

Protection des populations, alerte locale et mobilisation des services communaux en première ligne



Préfet

Autorité de l'État, maintien de l'ordre public et coordination des forces de sécurité civile



ARS

Expertise sanitaire, coordination des réponses médicales et communication sur les risques pour la santé

Exemples de situations concernées : pollution de l'eau 💧 · légionellose 🦠 · canicule 🌡️ · intoxication collective · épidémie 🏠

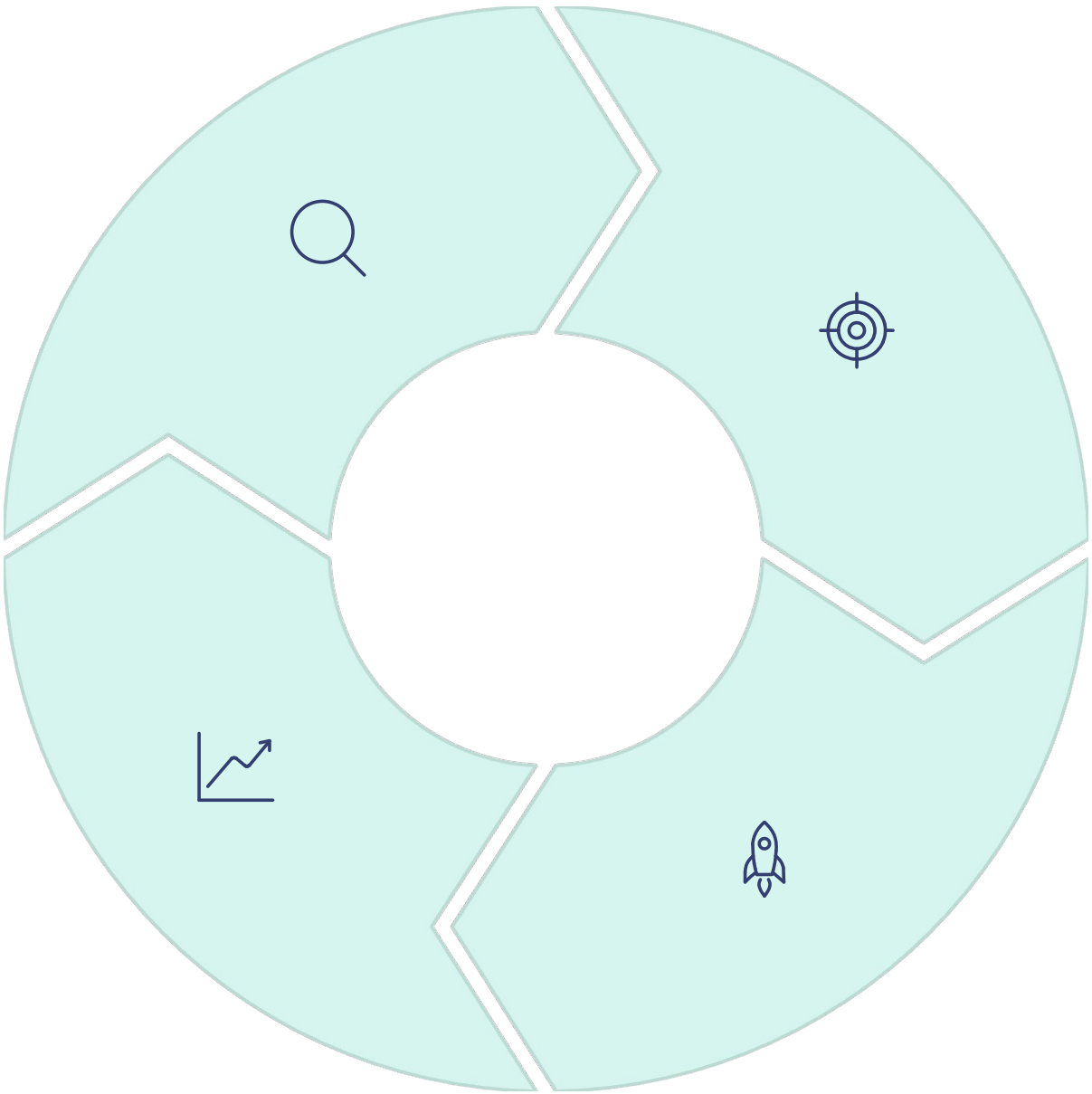
Le Contrat Local de Santé

OUTIL STRATÉGIQUE

L'outil des collectivités en matière de santé

Diagnostic
Identifier les besoins du territoire

Évaluation
Mesurer les résultats



Priorités
Définir les axes d'action

Actions
Mettre en œuvre les projets

Pourquoi engager un CLS ?

Fédérer les acteurs

Rassembler autour d'une vision commune les professionnels de santé, associations, institutions et citoyens du territoire

Mobiliser des financements

Accéder plus facilement aux financements de l'ARS et des autres partenaires institutionnels

Construire une stratégie commune

Dépasser les interventions isolées pour conduire une politique de santé cohérente et durable

Améliorer la coordination

Renforcer les liens entre acteurs et éviter les doublons grâce à une gouvernance partagée et clarifiée

Agir sur les priorités locales

Répondre précisément aux besoins identifiés sur votre territoire : accès aux soins, vieillissement, prévention, santé mentale...

Les pouvoirs spécifiques du maire en santé

Dans certaines situations, le maire exerce des **responsabilités particulières** en lien avec le préfet et l'ARS.

Au-delà de son rôle de partenaire, le maire dispose de prérogatives légales spécifiques en matière de santé publique. Ces pouvoirs s'exercent en coordination étroite avec l'ARS et le préfet.

Santé environnementale

Le maire est compétent pour agir sur l'eau, l'habitat dégradé et le bruit. Il peut prendre des arrêtés municipaux et signaler les situations à risque à l'ARS pour déclencher une enquête sanitaire.

Gestion de crise et protection des populations

En cas de danger immédiat, le maire est l'autorité de première alerte. Il protège ses administrés et active les dispositifs communaux de crise, en lien avec la cellule de coordination ARS-Préfecture.

Soins psychiatriques sans consentement

En cas de danger imminent pour la personne ou pour autrui, le maire peut prendre un arrêté de placement d'office à titre provisoire, en coordination avec les services psychiatriques et l'ARS.

Quand contacter l'ARS ?

→ **Projet de santé ou maison de santé**

→ **Contrat local de santé**

→ **Difficultés d'accès aux soins**

→ **Crise sanitaire**

→ **Eau potable**

→ **Habitat dégradé**

→ **Santé environnementale**

→ **Projet médico-social**

La santé est une responsabilité partagée.



Ensemble, collectivités, État, professionnels de santé et citoyens construisent des territoires plus **attractifs**, plus **résilients** et plus **favorables à la santé**.



Collectivités

Agir sur le cadre de vie et les déterminants locaux de la santé



État & ARS

Piloter, réguler, financer et accompagner les politiques de santé

Professionnels

Soigner, prévenir et coordonner l'offre de santé sur le terrain



Citoyens

S'engager dans leur propre santé et participer aux démarches locales

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Solidarité, emploi et
territoires

Logement social

Politique de la ville

Missions

Protection des populations

6 corps de contrôle

- SV : Sécurité sanitaire des aliments (denrées animales et végétales)
- SV : Santé et protection animales
- Protection de l'environnement (élevage,...)
- Protection des consommateurs (CCRF)
- Protection des salariés (inspection du travail)
- Protection des personnes en établissements sociaux (Affaires sociales et sanitaires)

Emploi, solidarités, travail

- Gestion du parc d'hébergement d'urgence et accès au logement social et prévention des expulsions
- Accompagnement des femmes victimes de violences
- Pilotage des dispositifs d'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle (loi sur le plein emploi)
- Accompagnement des entreprises en restructuration ou en difficultés (PSE, activité partielle)
- Politique de la ville

Publics cibles :

- publics vulnérables
- publics éloignés de l'emploi
- habitants des QPV
- chefs d'entreprises et salariés
- éleveurs...

Publics cibles :

- publics vulnérables
- publics éloignés de l'emploi
- habitants des QPV
- chefs d'entreprises et salariés
- éleveurs...

Cas concrets

- Gestion d'un cas de maltraitance animale en élevage
- Contrôles des stations essence, aménagements des aires de loisirs
- Plan de sauvegarde de l'emploi pour Brandt/Enerflux
- Organisation de forums pour favoriser l'accès à l'emploi (étrangers primoarrivants, métiers de l'aide à la personne...)
- Création des réseaux territoriaux pour la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales
- Création du GIP SIAO pour les mises à l'abri à l'abri
- Organisation des maraudes (plan hiver, plan canicule)
- Toxiinfection alimentaire collective / Alertes sanitaires (retraits rappels de produits)
- Instruction des dossiers de projets de méthaniseurs

Acronymes

- ACV : action cœur de ville
- ACM : accueil collectif de mineurs
- ANS : agence nationale du sport
- BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
- BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs
- CCID : commission communale des impôts directs
- CCRF : concurrence, consommation, répression des fraudes
- CDEN : conseil départemental de l'éducation nationale
- CDL : conseillers aux décideurs locaux
- CFU : compte financier unique
- CIO : centre d'information et d'orientation
- COD : centre opérationnel départemental
- CODIR : comité de direction
- CRIP : cellule départementale de recueil de traitement et d'évaluation
- CRTE : contrat pour la réussite de la transition écologique
- DGCL : direction générale des collectivités locales
- DGF : dotation globale de fonctionnement
- EMS : états-majors de sécurité
- ERP : établissement recevant du public
- ETP : équivalent temps plein
- FCTVA : fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
- FDVA : fonds de développement à la vie associative
- FIPDR : fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- FONJEP : fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
- FSI : force de sécurité intérieure

- GIP : groupement d'intérêt public
- IEF : instruction en famille
- IEN : inspecteur de l'éducation nationale
- JEP : jeunesse et éducation populaire
- MDA : maison départementale de l'autonomie
- PEDT : projet éducatif territorial
- PSE : plan de sauvegarde de l'emploi
- PVD : petite ville de demain
- QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville
- SDIS : service départemental d'incendie et de secours
- SDJES : service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- SGC : service de gestion comptable
- SIAO : service intégré d'accueil et d'orientation
- SV : service vétérinaire
- TER : territoires éducatifs ruraux



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention

